

Joseph Cardinal Höffner

**COURTE TRAITÉ SUR LA  
DOCTRINE SOCIALE DE  
L'ÉGLISE**

**Tome II**

**Les Structures d'Ordre de la Société  
Le Mariage et la Famille**

**Ordo socialis**

**Original** (printed in German):

Joseph Kardinal Höffner

**CHRISTLICHE GESELLSCHAFTSLEHRE**

Edited, revised and supplemented by Lothar Roos

Editor: Butzon & Bercker

Publishing Company: Butzon & Bercker • D-47623 Kevelaer, 1997

ISBN 3-7666-0324-8

**Translation sponsored and organized by:**

ORDO SOCIALIS

Academic Association for the Promotion of Christian Social Teaching

Wissenschaftliche Vereinigung zur Förderung der Christlichen Gesellschaftslehre e.V.

Head Office: Georgstr. 18 • 50676 Köln (Cologne) • Germany

Telephone: 0049 (0)221-27237-0

Telefax: 0049 (0)221-27237-27

E-mail: [gf@ordosocialis.de](mailto:gf@ordosocialis.de) • Internet: [www.ordosocialis.de](http://www.ordosocialis.de)

**Translation into French:** Raymond Bernard Goudjo

© ORDO SOCIALIS, Cologne, Germany

Editorial Supervision: Dr. Johannes Stemmler

Edited by ORDO SOCIALIS

Published by ECB - Les Éditions Catholiques du Bénin

01 B.P. 491 Cotonou (Bénin) 2004

Telephone: (229) 300145 • Telefax: (229) 300707

ISBN 99919-993-8-8

Digitalized by Jochen Michels 2006, Layout by Dr. Clara E. Laeis

**The rights of publication and translation are reserved and can be granted upon request.  
Please contact ORDO SOCIALIS.**

## CONTENU

PRÉFACE DE L'ÉDITION FRANÇAISE .....	4
PRÉFACE DE L'AVANT-DERNIÈRE ÉDITION .....	5
<b>DEUXIÈME PARTIE LES STRUCTURES D'ORDRE DE LA SOCIÉTÉ ...</b>	<b>6</b>
<b>SECTION I: LE MARIAGE ET LA FAMILLE .....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre I: Le Mariage.....</b>	<b>6</b>
§ 1. La sexualité.....	6
§ 2. La relation dialogique du masculin et du féminin .....	8
§ 3. La puissance sexuelle .....	10
§ 4. La puissance de conservation .....	10
§ 5. L'éros comme avidité sensuelle .....	11
§ 6. L'amour désintéressé comme don.....	12
§ 7. L'éveil à une vie nouvelle .....	13
§ 8. Le mariage comme contrat .....	15
§ 9. Le mariage comme institution .....	17
§ 10. Le mariage comme sacrement .....	18
<b>Chapitre II : La Famille.....</b>	<b>19</b>
§ 1. La Famille comme communauté de vie des parents et de leurs enfants.....	20
1. <i>La famille et le souci des besoins matériels.....</i>	<i>21</i>
2. <i>La famille au service des valeurs spirituelles, morales et religieuses.....</i>	<i>23</i>
§ 2. La famille, « Cellule » de la société humaine .....	25
§ 3. La perte et la transformation fonctionnelle de la famille dans la société industrielle .....	27
1. <i>La Perte fonctionnelle.....</i>	<i>27</i>
2. <i>La transformation fonctionnelle .....</i>	<i>28</i>
3. <i>La perte et la transformation fonctionnelles.....</i>	<i>28</i>
§ 4. Les devoirs de la politique familiale dans la société moderne .....	29
§ 5. Le Mariage et la Virginité .....	31
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>34</b>

## **PREFACE DE L'ÉDITION FRANÇAISE**

L'Institut des Artisans de Justice et de Paix (IAJP), fidèle à son esprit de recherche et de formation, a entrepris de traduire et de publier, avec le parrainage de l'entrepreneuriat catholique allemand (BKU - Ordo socialis), l'un des meilleurs classiques sur la doctrine sociale de l'Église. Cet ouvrage «Christliche Gesellschaftslehre » (La doctrine sociale chrétienne), écrit par le Cardinal Joseph Höffner, résiste à l'érosion du temps. Revue et corrigée plusieurs fois par son auteur, cette petite brique est dense par son contenu.

Je me dispense ici de présenter le Cardinal Joseph Höffner, puisque le Professeur Dr. Lothar Roos qui a présidé à sa nouvelle édition en langue allemande, nous donne les détails sur la vie d'un des génies de notre époque.

Par souci pédagogique et pratique, l'IAJP se propose de publier en quatre tomes cet ouvrage:

Tome I: Des Principes fondamentaux.

Tome II; Les structures d'ordre de la société: Le mariage et la famille.

Tome III: Les structures d'ordre de la société: Le travail et l'économie.

Tome IV: Les structures d'ordre de la société: L'État et la communauté des nations.

Avec la parution du tome II, le lecteur pourra approfondir le sens du mariage et de la famille tant du point de vue chrétien que social. Pour faciliter la lecture, le traducteur s'est efforcé à une traduction fidèle et à une harmonisation des expressions techniques dans un français abordable et facile à lire parce que fluide.

Je vous encourage à lire ce deuxième tome qui, par sa précision terminologique et historique, dévoile la pédagogie missionnaire de l'enseignement social de l'Église catholique.

J'exprime ma vive et profonde reconnaissance à l'Entrepreneuriat catholique allemand, « BKU », et à sa structure de vulgarisation de la pensée sociale catholique « Ordo socialis ». En mettant à la portée de l'Afrique francophone des pistes de réflexions si vitales, il désire contribuer à nos initiatives de développement.

Je salue fraternellement toute l'équipe de l'IAJP; par son travail soutenu pour la formation des hommes et des femmes d'aujourd'hui et de demain, elle met en application les mots du Pape Jean-Paul II qu'elle a choisi comme devise: «Avec la terre, la principale ressource de l'homme, c'est l'homme lui-même ». (Centisemus annus, 32)

Cotonou, le 6 août 2004

+ Nestor Assogba

Archevêque de Cotonou

Président de la Conférence Épiscopale du Bénin

Président de la Commission Justice et Paix

## **PREFACE DE L'AVANT-DERNIERE ÉDITION**

L'enseignement et l'efficacité en matière sociale font partie des «manifestations vitales» de l'Église (Unitatis redintegratio, 6); ils doivent, dans un même temps, contribuer à un façonnement plus humain de la famille humaine et de son histoire. C'est ce que déclare le Concile Vatican II (Gaudium et Spes, 40).

Toujours et partout, l'Église revendique le droit d'annoncer sa doctrine sociale avec une « réelle liberté » et de soumettre aussi les questions politiques à un jugement moral, lorsque les droits fondamentaux de la personne humaine et aussi le salut des âmes l'exigent.

Le Concile n'a exposé aucun enseignement social nouveau. Au contraire, les principes de base de l'Enseignement traditionnel élaborés pendant des siècles à la lumière de l'Évangile sont renforcés pour offrir quelques orientations nouvelles face à la situation actuelle, (cf. G.S. 63)

Ce petit essai sur « la doctrine sociale de l'Eglise Catholique » paru en 7<sup>e</sup> édition et traduit en anglais, espagnol, portugais et japonais, se veut être utile à la préoccupation exprimée plusieurs fois par le Concile Vatican II: « Les fidèles doivent étudier les principes fondamentaux de la doctrine sociale de manière à ce qu'ils puissent être capables de collaborer par leur participation au progrès de cet enseignement tout comme à sa bonne application dans les cas particuliers. » (Apostolicam actuositatem, 31). Nous restons fidèles à l'exhortation de Jean XXIII, qui propose surtout que la doctrine sociale de l'Église soit exposée dans les écoles, collèges, instituts et universités catholiques à tous les niveaux, et plus particulièrement comme une matière obligatoire dans les séminaires. En outre la doctrine sociale doit être au centre de la formation religieuse des prêtres et des mouvements apostoliques des laïcs. (Mater et Magistra)

Cologne, le 1<sup>er</sup> Janvier 1975

Joseph Cardinal Höffner

Archevêque de Cologne

## **DEUXIÈME PARTIE : LES STRUCTURES D'ORDRE DE LA SOCIÉTÉ**

La Doctrine sociale catholique ne se contente pas seulement d'élaborer des principes philosophiques et théologiques sur le social. Elle examine aussi les diverses structures d'ordre de la société telles qu'elles se manifestent à nous dans les familles, les activités professionnelles, les communautés, les lieux de travail, les associations, les États, etc. Dans la multiplicité des relations et formations sociales assez confuses, on perçoit des structures naturelles toujours valables qui pourtant ne se concrétisent que dans des contextes soumis au changement. C'est ce qui fait que la tension entre la forme essentielle et l'historicité apparaît nettement.

Les ordres sociaux tels que l'économie ou l'État possèdent certaines lois inhérentes qui leur sont propres; elles ne « fonctionnent » en quelque sorte que lorsque le législateur divin est renié, par exemple dans les États bolcheviques. Toutefois, l'homme est dans ce cas constamment menacé par le danger d'être réduit au simple objet de processus économique ou étatique.

### **SECTION I: LE MARIAGE ET LA FAMILLE**

#### **Chapitre I : Le Mariage**

Philosophes, sociologues, psychologues, médecins, juristes et théologiens s'évertuent à interpréter le mariage, si bien qu'on est dangereusement tenté de s'arrêter à cet inventaire confus. Même si les différents états de la nature humaine sont harmonisés dans l'être âme-corps, le mariage est aussi, comme toute forme naturelle, un tout. Comme nous ne pouvons pas faire ressortir intuitivement et d'un clin d'œil ses éléments constitutifs, il nous faut résolument nous efforcer de les découvrir et de mieux les comprendre. Dix éléments importants pour comprendre le mariage seront ici mis en exergue sans surtout perdre de vue qu'il s'agit au fond de divers points d'un tout appelé mariage.

#### **§ 1. La sexualité**

1. La sexualité, comprise comme la polarité du masculin et du féminin, est une structure fondamentale du mariage, et elle ne doit pas être confondue avec l'instinct sexuel. Elle est plus englobante; elle détermine le dynamisme biologique des deux sexes et marque tout l'être corporel et spirituel de l'homme et de la femme. Elle a des répercussions sur la pensée et l'action, les sentiments et le caractère, et même dans le rapport avec Dieu. Alors que ce qui fait la particularité de l'homme, c'est son orientation marquée vers l'activité manuelle, la nature de la femme est marquée par le don d'elle-même, le « tu » relationnel de la maternité. C'est pour cette raison que l'homme ne peut pas être l'unité de mesure de la femme, même si certaines femmes et certaines jeunes filles, fortes de leur capacité d'adaptation consciente ou inconsciente - surtout dans leurs professions en dehors du ménage - prennent l'homme comme unité de mesure. Toutefois, il est inopportun d'exagérer dans la différence psychique des deux sexes. La nature humaine est fondamentalement la même chez l'homme et la femme. Dans la masculinité comme dans la féminité, les deux sexes sont « image de Dieu ». A tous deux, Dieu a donné la même dignité et les mêmes droits inaliénables. Car pour l'homme et la femme, Dieu est toujours le même, « le Créateur qui appelle, aime, et agit ». Tous deux doivent se mettre à son écoute, lui répondre et le servir. Tous deux sont « égaux en dignité

comme créatures divines, et aussi égaux dans la misère quand ils se ferment à Dieu »<sup>1</sup>. Dieu a eu pitié de l'homme et de la femme de la même manière. Et même encore plus: Il a fait entrer une femme, la Vierge Marie, de façon privilégiée dans son œuvre de salut. Nous croyons et nous confessons que le Fils de Dieu « en sa nature humaine est né dans le temps de la Vierge Marie »<sup>2</sup>. Par la maternité de Marie, ainsi écrit le Pape Jean Paul II, Dieu a manifesté « dans sa forme la plus élevée qui soit, la dignité de la femme »<sup>3</sup>. C'est pourquoi il n'existe presque pas d'homme qui ne porte pas en lui les forces et les dons de sacrifice et de sollicitude maternels; de même trouverait-on à peine une femme qui se refuserait de se donner corps et âme et consciencieusement aux problèmes essentiels. Avec raison on a souvent dit qu'une nature simplement masculine serait terrifiante, et qu'une nature simplement féminine serait insoutenable. Cependant il demeure que la différence entre l'homme et la femme atteint les racines profondes de la nature corporelle et spirituelle. En effet, la répartition des rôles sociaux (par exemple dans les orientations du travail) entre les deux sexes est largement conditionnée par l'histoire. Quand bien même l'homme et la femme feraient la même chose, la façon de le faire diffère, si bien qu'une profession hors ménage de la femme dans la société industrielle ne signifie pas seulement un plus, mais aussi un apport qualitatif nouveau.

2. Deux conceptions erronées s'opposent à la reconnaissance de la sexualité comme constitutive de la nature humaine:

a) Beaucoup de sociologues tentent de relativiser sociologiquement la particularité naturelle des deux sexes; ils disent que les différences de sentimentalité et d'émotivité de même que la façon de penser de l'homme et de la femme, sont de simples « généralités probablement universelles », et ils s'emploient à réduire la répartition sociale des rôles entre les deux sexes aux conditionnements historiques. Contre cette approche, il faut objecter que les conditionnements historiques de certaines répartitions (non pas de toutes) des rôles n'est nullement une preuve justifiant l'imprégnation de la sexualité sur toute manière d'être de la nature humaine. Des structures fondamentales telles que « fille », « sœur », « épouse », « mère », « fils », « frère », « époux », « père » sont d'une universalité supra temporelle; elles ne peuvent pas être comprises comme de simples répartitions historiques de rôles. A cause de la relation intrinsèquement intime du corps et de l'âme, la différence biologique des deux sexes agit sur le mental et l'esprit.

b) C'est encore plus déplorable de représenter la sexualité humaine comme un avilissement, une humiliation. Les subtiles spéculations opposant le corps et le sexe, telles que enseignées par le dualisme perse, le culte mystique oriental, le néoplatonisme, la gnose et surtout par le Manichéisme, sont absolument irrecevables. Mani demande à un de ses élus « d'apposer des scellés sur ses seins et son bas-ventre »; c'est seulement ainsi et pour toujours que le malheur permanent pourrait être conjuré grâce à l'esprit lucide qui repousse l'amour et le mariage dans les antres sombres de la chair. Ce spiritualisme antisexuel a clairement et subrepticement fasciné la pensée occidentale, même pendant les siècles chrétiens. On perçoit son influence chez certains Pères de l'Église, comme Clément d'Alexandrie, Origène, Jean Chrysostome. L'hérétique Tertullien nomme la femme « porte du diable », parce qu'elle a corrompu et déshonoré « l'image de Dieu qu'est l'homme ». Saint Grégoire de Nysse (t 394) pensait également que Dieu voulait créer originellement un « homme céleste » asexué; mais cependant, ayant prévu la chute, il créa « l'homme terrestre », soumis à l'histoire, représenté par Adam et Eve, par les

---

<sup>1</sup> Deutsche Bischofskonferenz : Zu Fragen der Stellung der Frau in der Kirche und Gesellschaft, 21. September 1981. Hg. V. Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz. Bonn 1981, 9. 16

<sup>2</sup> Concile de Calcédoine. DS 301.

<sup>3</sup> Lettre apostolique « Familiaris consortio » du Pape Jean-Paul II sur les devoirs de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, 22 novembre 1981, n° 22.

deux sexes. De temps à autre des réflexions semblables sont encore exprimées de nos jours. Ainsi par exemple, Theodor Culmann déclare qu'Adam aurait été d'abord en lui-même bisexué; et ce n'est qu'après son péché qu'il a été sexuellement différencié. C'est en observant surtout la bisexualité de certains animaux qu'il l'a ressenti comme «un manque souhaitable » pour l'homme. Ce manque semblerait avoir été « la source du péché ». Pour sauver la création, Dieu a dû consentir à remédier à la faute individuelle ressortant du péché de l'homme en façonnant la femme. C'est pour cette raison que la création de la femme est une catastrophe si épouvantable que l'étape préliminaire de son dépassement est la mort.<sup>4</sup> De même, Théodor Böhmerle parle d'une décision désastreuse, le fait qu'Adam ait voulu avoir à côté de lui le principe féminin, au lieu de le porter en lui-même. Le livre de la Genèse raconte que « la femme a été tirée de la côte de l'homme. Où était donc la femme auparavant ? Bien évidemment dans l'homme ». Adam a ardemment exigé une compagne, si bien que le Seigneur a reconnu: « Ce qui était jadis bon, ne l'est plus maintenant... De l'un dans l'autre à l'un à côté de l'autre, c'était le grand pas qui fut franchi et qui cachait en lui-même d'affreuses conséquences »<sup>5</sup>. Des approches du genre se retrouvent chez Edgar Dacqué: avec la création de la femme, Adam a obtenu un « vis-à-vis » qui n'était pas Dieu. « Par conséquent une misère est née », et elle a logiquement conduit à la chute. Car le péché originel s'est produit à cause d'Eve: « Eve se reconnaît en ce qu'elle-même pourrait, sans rapport avec Dieu, récapituler la séduction en elle, ...de telle sorte qu'on est en présence d'un trouble du désir excessif tant au plan mental que sensuel. » Et Par conséquent, l'homme « se trouve intérieurement, et avec lui la nature, dans une situation diabolique »<sup>6</sup>.

La doctrine chrétienne sur l'homme rejette ces approches pessimistes sur le sexe parce que, en rejetant l'homme, elles refoulent du coup le mariage et la famille dans la catégorie des institutions devenues accidentellement nécessaires, à la limite hérétiques. Ce n'est pas un hasard que le nom hérétique - en allemand Ketzer, en italien gazzari - dérive de Kathare, donc de cette secte du Moyen-âge, qui voulait introduire furtivement le spiritualisme manichéen dans le christianisme occidental. Dans la pensée chrétienne, le sexe masculin et le sexe féminin sont originellement contenus dans le plan de la création divine, expression de l'amour, de la bonté et de la sagesse de Dieu; il ne s'agit nullement de déchets anti-divins d'un monisme asexué se muant dans un dualisme sexuel. Les Saintes Écritures insistent particulièrement sur la création de l'homme dans le plan de Dieu: «Faisons l'homme à notre image, à notre ressemblance !... Ainsi Dieu fit l'homme à son image. A l'image de Dieu, il le créa. Homme et femme, il les créa. » (Gen 1, 26 s.) Avec une verve inhabituelle, Saint Paul s'en prend aux « esprits égarés » par la gnose, aux « menteurs hypocrites », aux « adeptes d'une doctrine diabolique » « interdisant de se marier et de goûter certains mets » et il insiste sur le fait que « tout ce que Dieu a créé, est bon » (cf. 1 Tim 4, 1-4). La Providence divine a voulu que le mariage soit une loi structurelle de la création.

## § 2. La relation dialogique du masculin et du féminin

1. Bien que la particularité sexuelle imprime une note masculine ou féminine à toute la nature physique et psychique de l'homme, les deux sexes se trouvent cependant dans une relation de réciprocité si intense et si riche de tensions qu'une communication dialogique d'une véritable profondeur est possible. Le masculin et le féminin vivent cette relation comme une séduction et une promesse, comme un devoir et une responsabilité. Instinctivement, il y a volonté mutuelle d'attraction et de séduction. Leur mode de réciprocité communicatif peut prendre des formes très diverses: elle peut être noble ou désintéressée, comme se faire agressive ou

<sup>4</sup> Cf. Th. Culmann, Die christliche Ethik. Stuttgart 1874, 56.

<sup>5</sup> Th. Böhmerle, Die Frauenfrage im Lichte der Bibel. Wemigerode 1924, 26, 33 s.

<sup>6</sup> E. Dacqué, Die Urgestalt. Der Schöpfungsmythos neu erzählt. Leipzig, 1940. 27 ss.



égoïste; elle peut apparaître comme un obstacle plein d'angoisse tout en restant, même dans ce cas, relation intérieure. Dans le mariage - en fonction du principe de la nature humaine - le typiquement masculin et le typiquement féminin s'épousent pour une communauté de vie heureuse. C'est pourquoi l'homme et la femme doivent réciproquement se reconnaître dans leurs particularités, ils doivent prendre au sérieux ces particularités et apprendre à les accepter comme telles. L'homme ne devrait pas traiter sa femme comme si elle était toujours « une jeune fille » - voire un grand enfant, et vice versa. Ces genres d'attitudes erronées découlent généralement d'un égoïsme acerbe cherchant le plus souvent à se dissimuler sous le masque du précepteur attentionné, pédant et éternel, ou bien à se cacher dans les jupes d'un maternalisme compatissant, importun et irritant. On « donne » en pensant à soi-même. La relation dialoguiste ne doit pas être refoulée et disparaître dans un monologue autoritaire.

Ce conseil est particulièrement important de nos jours, car le code de la famille de type patriarcal de l'époque préindustrielle est remplacé par un autre insistant sur une vie conjugale de partenariat. En dernière analyse, ce n'est pas à cause de leurs activités professionnelles hors ménage que les filles et les femmes ne se sentiront plus dominées et dépendantes de l'homme, mais plutôt dans la reconnaissance réciproque de l'égalité des idéaux; mais attention ! Il n'est en aucun cas question de verser dans le maniérisme égalitariste. Avec succès, la femme a réussi à se défendre contre la tentation antique de l'homme voyant uniquement en elle un « objet » de désir et de possession. Presque partout dans le monde la discrimination de la femme a beaucoup diminué, mais elle est encore loin d'être maîtrisée. C'est une lutte de longue haleine pour parvenir à l'égalité des droits, à l'égalité de traitement et à l'égalité de chance. Dans les pays industrialisés, le développement a permis de faire de très grands progrès. C'est la première fois dans l'histoire humaine -même si ce n'est pas partout effectif - que la femme est juridiquement l'égale de l'homme dans le mariage et la famille, dans la société et dans la vie publique: mêmes obligations scolaires, mêmes possibilités d'instruction et de formation, mêmes chances professionnelles. Les sociologues parlent de « l'omniprésence de la femme », non pas dans le sens de la femme qui ne se cache pas et ne se voile pas, comme autrefois en Orient, mais elle est partout présente dans ce qui caractérise sa féminité. Elle s'impose comme coresponsable et coparticipante au façonnement du monde d'aujourd'hui en étant bien consciente d'être femme et non pas une imitatrice de l'homme. Ce qui est accompli et qui continue de s'accomplir est de loin plus important dans l'histoire de l'humanité que par exemple, la découverte de l'énergie atomique ou la vulgarisation de l'automatisation. Du reste, il ne faudrait pas exagérer le patriarcalisme médiéval. Il y avait jadis des couvents et des abbayes dirigés par les femmes, surtout dans les abbayes directement gouvernés par les princes du royaume (par exemple à Essen, à Gandersheim, à Quedlinburg, à Gernrode, à Herford et à Zurich); il existait aussi des îlots de matriarcat au sein desquels beaucoup de paysans et mêmes des ecclésiastiques, étaient soumis aux abbesses. L'émancipation était à son stade primaire.

2. Avec la conception chrétienne de l'homme, l'égalité entre l'homme et la femme n'est envisageable que dans la relation personnelle qui en résulte. Dans l'Espagne patriarcale du 16<sup>e</sup> siècle, François de Vitoria (+1546) enseigne que la femme est la compagne (« socia ») et non pas la domestique de l'homme (« non serva »)<sup>7</sup>. Quelquefois aujourd'hui encore, tout le poids de l'arrière-boutique national-socialiste est mis en relief; ainsi fait-on ressortir que le Concile de Mâcon aurait affirmé en 585 qu'en la femme, l'âme n'existe pas. En réalité cette question, comme cela s'est révélé dans les documents du Concile, n'a pas du tout été débattue au cours de ce synode national. Grégoire de Tours relate uniquement qu'un Archevêque - vraisemblablement en dehors des assises synodales - aurait demandé, si le terme « homo » est aussi applicable à la femme. Cette question n'avait pas une valeur anthropologique, mais philologique, puisque « homo » a progressivement pris le sens de « homme » (« uomo » en italien) dans les différentes langues latines naissantes.

---

<sup>7</sup> Fr. de Vitoria, *Relectio de Matrimonio*, p.2, n.7.

### § 3. La puissance sexuelle

1. Deux significations étroitement imbriquées l'une dans l'autre sont inhérentes à la puissance sexuelle, cette pulsion instinctive de vie: il y a, d'une part, cette force naturellement orientée vers une fin supra-individuelle, la perpétuation de l'espèce humaine, si bien que Thomas d'Aquin en parle comme étant un «bien incommensurable»<sup>8</sup>. D'autre part, en faisant l'expérience de l'abandon sexuel, l'homme et la femme expriment spirituellement et physiquement, de façon mystérieuse, leur don mutuel et l'offrande de soi dans cette communauté de vie scellée dans le mariage. C'est pourquoi le chrétien ne trouve rien de mauvais dans la sexualité, mais au contraire il reconnaît, dans ce don divin, une disposition relationnelle profondément naturelle et intrinsèquement liée au mariage. Même sans la chute originelle, la perpétuité du genre humain dans le paradis terrestre se réaliserait grâce à l'union sexuelle de l'homme et de la femme, et Thomas d'Aquin pense que l'expérience des sens y serait plus profonde qu'aujourd'hui parce que l'homme aurait eu une nature plus pure et un corps plus « sensible »<sup>9</sup>.

2. Alors que l'animal ne peut pas résister à la puissance sexuelle et doit par instinct perpétuer l'espèce, à l'homme il est donné de sublimer et de spiritualiser la puissance sexuelle - non pas comme un refoulement maladif, mais par une authentique sublimation -, c'est-à-dire qu'il peut vivre la chasteté. De même, l'homme peut séparer l'expérience sexuelle non seulement de la procréation mais aussi du mariage. La propagation des produits contraceptifs et l'évaporation de la responsabilité morale ont considérablement favorisé l'accroissement des rapports sexuels précoces et extraconjugaux, des expériences passagères et sans engagement. Au fur et à mesure que ce comportement laxiste se propage avec plus de force et de sérieux, la puissance sexuelle (il faut insister là-dessus), justement en vertu de sa nature propre, produit des effets destructeurs en l'homme et en la femme emportés par les flots égoïstes de la dépravation. Il est vivement important et urgent de s'imposer une discipline. Il est vraiment dramatique et fâcheux que, de nos jours, l'absence de discipline sexuelle (rapports sexuels précoces, extraconjugaux, homosexualité) soit appelée « amour ».<sup>10</sup>

### § 4. La puissance de conservation

1. C'est le propre de l'homme de se défendre instinctivement quand on porte atteinte à l'intimité de sa personne. Par exemple, la pudeur émotionnelle habite en chaque homme, c'est-à-dire la tendance involontaire de ne pas montrer le strictement personnel, comme par exemple le carnet intime de la jeune personne, aux autres. La pudeur émotionnelle apparaît sans ambiguïté dans les cas de culpabilité et de péché. A l'émotionnel s'ajoute aussi la pudeur sociale qui surgit lorsque la personne pense que son prestige - amour propre - est menacé par son entourage; par exemple un comportement maladroit ou bien un vêtement démodé. Parce que la violation de l'intimité sexuelle produit des effets particulièrement fâcheux et dommageables, la puissance conservatrice de l'instinct de pudeur est ici très fortement marquée. Lorsqu'il s'agit généralement de pudeur, nous ne pensons d'abord ni à la pudeur émotionnelle ni à la pudeur sociale, mais au contraire nous visons directement la pudeur sexuelle. Elle n'est pas le fruit de l'éducation ou de l'habitude, elle n'est pas non plus conséquence de la peur ou du dégoût; mais c'est une puissance de conservation naturellement imprimée dans les sensations et les sentiments originels de la personne humaine qui s'oblige à la retenue « lors du glissement dans la sphère du pur instinct »<sup>11</sup>. Avec la maturité sexuelle, la pudeur s'éveille d'elle-même surtout

<sup>8</sup> Thomas d'Aquin. S. th. II-II 153, 2.

<sup>9</sup> Thomas d'Aquin, S. th. I, 98. 2 ad 3.

<sup>10</sup> Cf. J. Höffner, Sexual-Moral im Licht des Glaubens. Köln 1980 (Themen und Thesen 5),- Ders., Nur Du- und Du für immer. Köln 1980.

<sup>11</sup> Th. Müncker, Die psychologischen Grundlagen der katholischen Sittenlehre. Düsseldorf 1953, 285.

lorsque l'environnement de la jeune personne tente consciemment de lui imposer d'autres conceptions. Chez beaucoup d'enfants, c'est environ vers l'âge de cinq ans que la pudeur commence par s'éveiller, et autour de dix ans tous les enfants en sont marqués. Une intrusion dans l'intimité sexuelle de l'autre se présente comme un brutal cabriolage de sa personne. Dans la langue courante, on parlera ici d'usage de la force brute, de violence et de violation. La pudeur sexuelle crée une distance et relie en même temps d'une nouvelle façon. C'est une « réserve » dans le double sens du mot: comme retenue prudente et défensive, et comme accumulation de valeurs qui doivent être offertes un jour dans le mariage. Prise comme retenue, la pudeur est une «protection contre les tendances désordonnées de l'agir instinctif »<sup>12</sup>. Dans le même mouvement, elle laisse le temps à l'amour de grandir et de mûrir en « se présentant comme un ange plein de vénération devant la porte du mystère qui, un jour, devra s'ouvrir »<sup>13</sup>. La puissance de conservation est essentiellement orientée vers le mariage, et elle reçoit, même si c'est sous une autre forme, tout son sens dans le mariage.

2. Même si les formes extérieures d'expression de la pudeur, comme dans la mode par exemple, sont soumises au changement historique, un climat sexuel surexcitant prédomine cependant dans la société moderne. Particulièrement dans le monde du loisir, dans la publicité commerciale de même que dans certains films et certains magazines illustrés, le manque de pudeur occupe publiquement beaucoup de place. Au plan réflexif, ces « produits » manquent tellement de profondeur de telle sorte que la sexualisation et l'abrutissement vont de paire. Une attaque sournoise et pernicieuse est entreprise contre tout genre de pudeur, contre la pudeur émotionnelle, et plus particulièrement contre la pudeur sexuelle. Cette stupidité et cette effronterie scandaleuses essayant de se camoufler sous le manteau de l'« émancipation », menacent surtout les jeunes gens; elles démolissent en même temps les murs bâtis comme des remparts protecteurs du mariage et de la famille.

## § 5. L'éros comme avidité sensuelle

1. Pendant plusieurs siècles avait dominé, chez beaucoup de peuples, la coutume patriarcale: les parents désignaient le conjoint des enfants sans les consulter; les intérêts agricoles, dynastiques et politiques jouaient souvent un rôle déterminant. Par conséquence, les fiancés, en cette époque, étaient des mineurs et très jeunes - souvent ils n'avaient qu'entre 12 et 15 ans. Du reste, on admettait que le caractère profond de la relation entre ces jeunes fiancés oscillerait sans tarder de la sympathie à l'affection. Il n'était pas rare que les fiancés se rencontraient, pour la toute première fois, le jour des noces. Par exemple le roi Philippe II d'Espagne et sa fiancée Isabelle de Valois, âgée de 15 ans, furent présentés l'un à l'autre le 30 janvier 1560 dans la salle de festival du Château de Guadalajara; et la bénédiction nuptiale suivit immédiatement dans la chapelle du palais. Le mariage entre Philippe et Isabelle fut très heureux; généralement à cette époque, « il y avait probablement peu de mariages malheureux comme aujourd'hui » parce que «en lieu et place des individualités, les familles et les clans »<sup>14</sup> agissaient efficacement. On disait autrefois: « Je t'aime parce que tu es ma femme »; de nos jours, on dit: « Tu es ma femme parce que je t'aime ».

Naturellement, cette coutume du mariage patriarcal aurait été moralement irréprochable si les fiancés étaient, sans peur et sans contrainte, d'accord avec la décision parentale, et s'il était certain que leur amour grandirait. C'est pour cette raison que l'Église, au temps du patriarcalisme, a fréquemment reconnu les mariages conclus contre la volonté des parents, et elle a eu aussi à annuler des mariages forcés; elle le fit avec d'autant plus d'efficacité que le contrat de

<sup>12</sup> ph. Müncker, Die psychologischen Grundlagen der katholischen Sittenlehre. 288

<sup>13</sup> E. Masure, Die Vergeistigung der Ehe, in: J. Viollet, Vom Wesen und Geheimnis der Familie. Salzburg o. J., 255.

<sup>14</sup> W. Morgenthaler, in: Die Psychohygiene. Bern 1949, 124. 30

mariage relevait de la juridiction et de la compétence des tribunaux chrétiens. Durant l'époque patriarcale, l'affection et l'amour étaient aussi reconnus comme des caractéristiques essentielles au mariage. Certes plusieurs sociologues affirment que la relation personnelle d'amour et le mariage au temps du patriarcat étaient étrangers l'un à l'autre. Ce ne fut qu'aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, avec les troubadours et les minnesangers, que progressivement cette notion s'imposa - c'est une thèse en pleine contradiction avec les témoignages historiques. Déjà dans le livre de la Genèse - où des relations typiquement patriarcales sont en fait décrites - il est dit: « Jacob aime Rachel... Ainsi Jacob servit sept années durant pour Rachel, et tout se passa pour lui comme si c'était quelques jours tellement il l'aimait.» (Gen 29,18 ss). Quand la mère de Samuel demeurait sans enfant et en souffrait, son mari Elkana la consolait: « Anna, pourquoi pleures-tu ? Pourquoi ne manges-tu pas ? Pourquoi es-tu si affligée ? Ne vaudrais-tu pas plus que dix enfants ? » (1 Sam 1, 8).

2. Actuellement, il n'existe aucun mot qui puisse avoir une valeur si élevée et si sainte, et qui puisse désigner en même temps des choses si basses et si vulgaires que ce tout petit mot « amour ». Il existe un soi-disant « amour » qui exploite autrui et le contraint à la soumission sexuelle. Thomas d'Aquin dit que c'est de cette façon que le lion aime le cerf; quand il le voit ou l'entend braire, « parce que ce serait sa proie »<sup>15</sup>. Une telle exploitation sexuelle n'est pas l'amour, mais de l'égoïsme crasse. L'amour véritable a son origine première en Dieu et en l'homme fait à son image. Puisque « Dieu est amour » (1 Jn 4, 8), l'homme est également un être aimant, et la plupart des hommes vivent ce mystère particulièrement profond et heureux dans l'amour conjugal de l'homme et de la femme. Seul l'amour ayant le sens des valeurs est capable de bâtir un foyer dans le mariage. L'amour a une double expression: éros et agapè. Quand l'attraction et la tension générales entre les genres se focalisent et se cristallisent sur une personne de sexe opposé grâce à l'amour sexué sublimé, on parle d'éros. Aujourd'hui, l'éros se trouve bien au début de la plupart des relations d'amour et des mariages. C'est « l'amour sensuel », mais au sens noble du terme, car il cherche la complémentarité, l'enrichissement de vie, le bonheur, l'accomplissement de soi dans la personne aimée. Cependant, deux dangers menacent l'éros: d'une part, d'être bloqué dans son moi, et d'autre part, de plonger dans l'irréel en prenant l'autre pour un modèle idéal; on en est vite et facilement désillusionné. L'éros a aussi souvent l'habitude de promettre le bonheur parfait à l'amant, bien qu'il soit inaccessible dans ce monde se trouvant entre la chute originelle et le jugement dernier. L'éros, compris comme amour sexué sublimé, n'est pas, chez la jeune fille, d'abord et avant tout, lié à l'instinct sexuel; mais l'amour passionnel y pousse normalement, de telle sorte qu'il faut observer que cette pulsion, parce qu'elle est vivante, loin d'être statique, penche vers l'intimité. Aujourd'hui, chez beaucoup de jeunes gens, l'« amour » n'est plus rien d'autre qu'une fascination, c'est-à-dire un éros d'une triste bassesse et d'une sombre impureté. Leurs yeux sont « prisonniers » de leur amour-propre, si bien qu'ils ignorent par quelles forces ils sont mus. « Etre émerveillé » n'est pas du même ordre que fidélité conjugale qui est en soi une décision. Lors du mariage, on ne demande pas: « Est-ce avec émerveillement ? », mais: « Est-ce voulu librement et sans contrainte ? »

## § 6. L'amour désintéressé comme don

1. Avec le temps, l'éros ne se suffit plus pour supporter et passer toutes les épreuves du mariage. Car « tous ces feux s'éteignent petit à petit » (Sigrid Undset). A l'éros, chaque amour doit se sceller à ce que St Paul nomme agapes. Cet amour-là est « longanime » et « bon », il « ne cherche pas son avantage », il « n'est pas aigri », « ne fait rien de mal », « supporte tout, croit tout, espère en tout, tolère tout », et cet amour « jamais ne cessera » (1 Co 13, 4-8). Il se peut qu'il y ait des mariages où l'agapè et l'éros sont exprimés depuis le début. Toutefois dans

<sup>15</sup> Thomas d'Aquin, S. th. II-II 141, 4 ad 3.

la plupart des mariages, l'agapè doit progressivement croître; sans cette condition, le mariage échoue. « Avec le mariage, l'amour prend fin » est une maxime mauvaise.

Dans l'amour conjugal désintéressé qui « unit l'humain et le divin » et qui conduit les époux « dans une tendre affection » à « s'offrir mutuellement et librement leur personne » (Gaudium et spes, 49), la personne humaine n'apporte pas d'autre garantie qu'elle-même. Il n'aime pas « quelque chose » qu'un autre possède, mais il aime totalement et sans condition l'autre comme tel. L'agapè ne vise pas comme l'éros l'élévation de son moi, mais la prospérité du « tu ». Il ne désire pas être heureux, mais cherche à rendre heureux et, pour cela, il se garde du danger de « l'égoïsme des deux ». L'agapè cherche à comprendre l'autre en se mettant à sa place; il l'accueille comme tel - avec ses limites et faiblesses -, et il ne projette pas, inconsciemment sur autrui, des rayons d'images idéales de l'« anima » (âme au sens passif) ou bien de l'« animus » (âme au sens actif). Il n'est rien d'autre qu'« une attention prononcée à l'existence de l'autre » (Lavelle), une ouverture particulière à la nature d'autrui et, en même temps, une bonne disposition pour une communauté de vie plus intime, afin que « l'un porte la charge de l'autre » (cf. Gai 6, 2) et que les deux deviennent réciproquement « des enfants bien-aimés parce que imitateurs de Dieu » (cf. Eph 5, 1). Bien que l'amour désintéressé soit possible comme amour « naturel », il ne trouve cependant sa perfection que dans la vertu surnaturelle et théologique de la charité. Dans l'amour désintéressé, la personne est consciente d'être toute sa vie durant responsable de l'autre, et elle transmet toute la force de son être sans jamais croire être en mesure de connaître parfaitement l'autre.

2. Le propre de l'éros et surtout de l'amour désintéressé, c'est sa puissance transformatrice. Les autres aspects de la sexualité reçoivent ici leur plénitude de sens et leur élévation. L'éros et l'agapè enflamment et pénètrent en même temps ces aspects non pas pour les supprimer, mais pour les porter à la perfection. La sensualité sexuelle devient l'expression de l'amour conjugal et elle le préserve de toute fin en soi égoïste. De même, la puissance de conservation se réalise grâce à l'amour, puisque la personne offre dès cet instant - sans crainte de profanation - son intimité et sa personne. Il en est de même de la volonté de se plaire mutuellement; elle dégénère habituellement et si facilement en coquetterie, mais elle acquiert aussi dans l'amour véritable, tout son sens. Parce que 1 unité des cœurs qui s'aiment, est très profondément ancrée sur des valeurs religieuses affirmées et vécues ensemble, toute vie conjugale évoluant sur des socles conceptuels et religieux différents voire opposés, est sérieusement menacée de crises.

## § 7. L'éveil à une vie nouvelle

« Le mariage et l'amour conjugal », ainsi l'enseigne le Concile Vatican II, « sont, en raison de leur nature, orientés vers la procréation et l'éducation de la postérité » (Gaudium et spes, 50). Là où il y a l'amour, il y a vie. Comme l'épouse du Christ, l'Église, par le sacrement du baptême, donne toujours de nouveaux enfants au Seigneur, de même le mariage est marqué par la grâce de la fécondité que Dieu répand. Partant de là, les parents sont en mesure de recevoir leurs enfants plus comme un don que comme un produit d'eux-mêmes. Les enfants sont « le don inestimable du mariage » (Gaudium et spes, 50). Le slogan aujourd'hui répandu: chaque enfant devrait être un « enfant désiré » est problématique. La nouvelle vie à donner est perçue comme « faisable » et non plus comme un don. Ce qui est encore plus grave, c'est que le plaisir sexuel est dit absolu, tandis que l'amour désintéressé ouvert à la venue de l'enfant reconnu comme un don est ridiculisé. [...]

Dans les années trente de notre siècle<sup>16</sup>, surtout après le Concile Vatican II,<sup>17</sup> la question sur les fins du mariage fut vivement et beaucoup débattue. Quand on s'interroge objectivement sur le sens épistémologique du mariage comme institution naturelle, l'éveil et l'épanouissement

<sup>16</sup> Cf. N. Rocholl, die Ehe als geweihtes Leben. Dülmen 1935, 61.

<sup>17</sup> Cf. J. David, Neue Aspekte der kirchlichen Ehelehre. Bergen-Enkheim 1966.

d'une nouvelle vie s'imposent en première ligne comme inhérents. Mais l'institution du mariage a aussi pour signification objectivement inhérente, la communauté de vie et d'amour de l'homme et de la femme. Comme le Concile Vatican II l'exprime, le mariage n'est pas « uniquement institué pour la procréation des enfants ». Dans les ménages sans enfants, « l'amour réciproque des époux a une place essentielle » (Gaudium et spes, 50). D'ailleurs historiquement, il est maladroit de reprocher à l'ancienne théologie d'avoir compris le mariage non pas comme une communauté de vie, mais exclusivement comme une institution pour la procréation des enfants. Il y a 400 ans, à la suite du Concile de Trente, le Catéchisme romain, expliquait que: la raison fondamentale pour laquelle l'homme et la femme s'associent, c'est « la communauté des personnes ». Aucune autre amitié n'est aussi profonde que l'amour conjugal qui, à l'image de l'alliance du Christ avec son Église, unit réciproquement « l'homme et la femme dans un amour et une affection plus intimes ». C'est en cela, en effet, que consiste « surtout l'offrande conjugale » qui fait que la femme aime « après Dieu et plus que toutes les autres personnes, son époux »<sup>18</sup>

Dans la société moderne, les fiancés ne contractent pas l'alliance du mariage tout d'abord à cause des enfants. Le désir ardent de la communauté de vie, de l'amour physique et spirituelle, de la complémentarité, du bonheur, et de la perfection, de la sensualité et du don d'amour les conduit l'un vers l'autre. Les Saintes Écritures mettent le « devenir-un » des époux au premier plan: « Adam s'écria: Celle-ci est enfin l'os de mes os et la chair de ma chair... C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront qu'une seule chair » (Gen 1, 23-24). Le Christ reprit ce terme en disant: « N'avez-vous pas lu que, au commencement, le Créateur créa l'homme et la femme et dit: c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'une seule chair ? Ils ne sont donc plus deux, mais une seule chair » (Mat 19,4-5). Saint Paul décrit également le mariage en tant que communauté d'amour: «Vous les hommes, aimez vos femmes, comme le Christ a aimé l'Église et s'est livré pour elle » (Eph 5,25). Dans ces passages, l'apparition d'une nouvelle vie, l'enfant, n'est pas expressément mentionnée. Il y a plutôt accentuation sur le désir ardent de l'« être-un » physique et spirituelle comme la force réunissant l'homme et la femme. Dans cette optique, on doit aussi comprendre les mots souvent cités de l'Encyclique sur le mariage « Casti connubii » du 31 décembre 1930: «La configuration réciproque intérieure des époux, l'effort persévérant de se conduire l'un et l'autre vers la perfection, peut être comprise, en fonction de l'enseignement du catéchisme romain, de façon très vrai et juste, comme le fondement essentiel et le sens véritable du mariage. Le mariage ne doit pas être seulement saisi dans son sens restreint, comme une institution pour la procréation et l'éducation des enfants, mais au aussi dans son sens large comme une communauté totale de vie. » [AAA 22 (1930) 548 s.]

Les époux qui se reçoivent sainement, accueillent librement le désir ardent d'avoir des enfants dans leur alliance d'amour. Les significations du mariage s'entrelacent étroitement parce que justement le bonheur, la perfection et l'épanouissement personnels se réalisent dans le don de la vie et dans l'éducation. En ce sens, les enfants reçoivent une signification inestimable pour une juste appréciation de la communauté de vie et d'amour des époux. C'est pourquoi, on se doit d'être profondément préoccupé du fait que beaucoup de conjoints chrétiens refusent d'avoir des enfants, et aussi du fait que de jeunes mères qui attendent leur troisième couche, sont exposées aux observations médicales, ou bien elles reçoivent des lettres anonymes les ridiculisant. En conséquence, le sérieux problème de la « parenté responsable » ne devrait pas être pris pour une bagatelle. Plein de compréhension et connaissant bien leurs besoins et leurs difficultés, le Concile de Vatican II manifesta son soutien aux époux. Beaucoup de conjoints font « l'effort d'organiser harmonieusement leur vie conjugale, bien qu'ils soient souvent gênés par les vicissitudes multiples du temps présent »; ils se trouvent dans une situation « où le

---

<sup>18</sup> Catechismus Romanus. Das Religionsbuch der Kirche (publié en 1566). Traduit en allemand par M. Gatterer. Innsbruck 1934. II 8. Nr. 14. 15. 27.

nombre d'enfants - au moins temporairement - ne peut plus être augmenté ». Concernant la question du nombre des enfants, le Concile fait remarquer: « En dernière analyse, ce jugement revient aux conjoints eux-mêmes en présence de Dieu ». Ils ne doivent donc pas « se livrer à leur propre fantaisie »; « ils doivent plutôt se laisser conduire par une conscience se conformant à la loi divine; ils doivent prêter l'oreille à l'enseignement de l'Église qui interprète authentiquement cette loi divine à la lumière de l'Évangile ». Les époux doivent être conscients du fait « qu'il ne peut pas y avoir une réelle contradiction entre les lois divines de la transmission de la vie et les lois divines de l'authentique amour conjugal » (Gaudium et spes, 50-51). Le Concile ne se prononce pas sur certaines méthodes de régulation des naissances « se présentant comme des solutions concrètes immédiates»; il a cependant mentionné qu'il « n'est pas permis aux fils et filles de l'Église, s'agissant de la régulation des naissances, de s'engager sur des voies réprouvées par le magistère de l'Église en vertu de l'interprétation des lois divines » (Gaudium et spes, 51). Le don conjugal, comme l'enseigne le Pape Paul VI, doit « rester ouvert » à la transmission de la vie; ce qui ne veut pas dire qu'il est interdit aux époux, « pour des raisons graves et sous condition du respect de la loi morale... de renoncer, temporairement ou pour une période illimitée, à la naissance d'autres enfants ». <sup>19</sup> De même, le Pape Jean-Paul II supplie les époux de ne pas séparer arbitrairement et de leur propre autorité les deux significations de l'amour conjugal, principalement l'union d'amour et l'éveil d'une nouvelle vie. Le grand danger, c'est que: « le plan de Dieu est livré à l'arbitraire; il y a alors « manipulation » et rabaissement de la sexualité humaine - et par conséquent des conjoints-, parce qu'ils lui ôtent le caractère du don total de soi », ce qui conduit à « un langage objectivement contradictoire ».

Le Pape exhorte les prêtres à « un jugement moral et pastoral unifié et cohérent » et les professeurs à « l'effort unanime des théologiens apportant leur appui convaincant au Magistère, unique instance authentique chargée de conduire le peuple de Dieu ». Puis, le Pape continue: « Par contre, lorsque les époux respectent, dans leur choix, le lien inséparable de la rencontre et de la procréation, ils s'accordent avec le plan de Dieu et vivent la sexualité dans la dynamique originelle du don total de soi, sans manipulation et sans dénaturation. » <sup>20</sup> Les Papes se présentent comme les protecteurs de la dignité de la personne humaine actuellement menacée de façon effrayante par les manipulations idéologiques, médiatiques, pédagogiques, chimiques et médicales. Au fond, la pilule contraceptive est une manipulation dont aucun scientifique ne peut prévoir avec assurance les répercussions sur les générations à venir. Nous devons aussi réfléchir sur le fait que la manipulation - on en parlait à peine jusqu'à la parution de l'Encyclique « *Humanae Vitae* » (1968) - s'incruste dans les plus récentes discussions sur la stérilisation, l'avortement et l'assassinat des personnes souffrantes.

## § 8. Le mariage comme contrat

1. Dans l'Encyclique « *Casti connubii* », il est écrit que: « Le mariage ne se réalise que par le consentement libre des deux époux. » L'objet de cette volonté d'union qui « ne peut être remplacée par aucune puissance », est justement de savoir « si les contractants du mariage veulent ou non vraiment s'unir, et précisément avec cette personne ». Par ce fait, la forme essentielle du mariage est radicalement « soustraite » à la fantaisie des époux <sup>21</sup>. Pendant que d'autres contrats sont soumis à la libre convention des contractants, le contrat du mariage est défini dans son contenu par Dieu lui-même.

<sup>19</sup> Encyclique « *Humanae vitae* » du 25 juillet 1968, n° 10. - Cf. « Wort der deutschen Bischöfe zur seelsorglichen Lage nach dem Erscheinen der Enzyklika *Humanae Vitae* », 30.08.1968. - J. Höffner, Zur Würdigung der Enzyklika « *Humanae vitae* », in: ders., Weltverantwortung aus dem Glauben. Reden und Aufsätze II. Münster 1969, 280-293.

<sup>20</sup> Cf. Lettre apostolique « *Familiaris consortio* » 31 - 34.

<sup>21</sup> Pie XI, Encyclique « *Casti connubii* », AAS 22 (1930) 541. 42

Conclure le mariage sous la forme d'un contrat obligeant devant Dieu et devant tous les hommes, c'est non seulement une exigence de l'ordre social mais aussi une expression de l'amour conjugal qui prononce le saint serment de l'unité, de l'exclusivité et de l'indissolubilité. C'est en ce sens que le contrat du mariage se comprend comme « la traduction juridique de la notion de l'amour » (René Savatier)<sup>22</sup>. Dans le même temps, il y a dans le consentement du mariage un grand risque à ne pas ignorer: la beauté, l'âge et la santé sont non seulement soumis aux changements, mais aussi l'attachement et la fidélité peuvent diminuer; les époux peuvent en faire l'expérience. Seul l'amour, plein de confiance en la grâce de Dieu, est capable d'assumer ce grand risque.

2. Pour être valide, trois éléments essentiels doivent ressortir dans le contrat de mariage lors de l'échange du consentement: l'acceptation explicite de la progéniture, la fidélité des époux et l'indissolubilité. Dans le cas où les lois étatiques ne stipulent pas autre chose, les mots de saint Jean Chrysostome sont, pour les chrétiens, d'importance: « Que les lois éditées par ceux de l'extérieur ne soient pas ma ligne de conduite... Ce jour là, Dieu ne te jugera pas selon ces lois, mais selon celles qu'il a lui-même prescrites. »<sup>23</sup>

Dans la société industrielle, de nombreuses personnes recherchent leur bonheur individuel et subjectif en le plaçant au-dessus de l'ordre fixé par Dieu. Principalement, l'indissolubilité du mariage est devenue pour beaucoup un esclandre. Mais le divorce que l'on pensait être « un soulagement des souffrances conjugales », s'est « au contraire révélé comme une multiplication de ces souffrances »; car chaque divorce est « une banqueroute douloureuse de tout un capital de rêves et de passions d'amour » (René Savatier)<sup>24</sup>. Le retour en arrière abandonne « les personnes concernées non plus comme des personnes entières, mais comme des biens d'occasion »<sup>25</sup>. Le divorce n'est pas une séparation sans chagrin, mais une grave catastrophe pour la vie. L'échec du mariage est pour la personne plus tragique que le licenciement de la profession. Après que l'on observa une courbe très élevée du divorce allant des années de l'après-guerre - les conséquences de la guerre aidant -. [...] à la fin des années cinquantes, cette courbe remonte inexorablement depuis 1962. [...] La montée consternante des divorces peut servir de mesure pour comprendre le malaise découlant du ballottage des normes éthiques. La confusion faites sur le choix des normes morales ne donne pas espoir de voir si tôt une diminution des divorces. A ce mal s'ajoutent les multiples dommages causés aux enfants séparés de leurs parents. Au total, l'infortune du divorce touche plus de deux millions d'enfants sur une génération. Ce n'est pas pour cette raison qu'il faudrait conclure que tout était idéal dans le passé et que tout va mal aujourd'hui. Aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, beaucoup de princes entretenaient publiquement leurs maîtresses ayant chacune leur propre cour au sein de l'État. On pourrait se demander ce qui était moralement le plus mauvais: les relations de concubinage d'hier, ou les mariages contextuels successifs d'aujourd'hui dû à la césure du divorce. On doit aussi reconnaître que le vécu du mariage aujourd'hui - à cause d'une espérance moyenne de vie de 72 ans - a besoin d'être conservé beaucoup plus longtemps qu'il y a 150 ans, car les hommes et femmes vivaient en moyenne jusqu'à l'âge de 35 ans. La durée du mariage qui, à ce jour, est de 34 ans en moyenne, contient toute l'espérance de vie moyenne des siècles précédents.

Ce serait désastreux de capituler devant le comportement d'une grande partie de la population, et les mutations des idéologies et des comportements - enfermés dans le sociologisme - prises pour norme suprême. La Cour fédérale allemande de justice déclare fautive une décision de justice qui « sert la réalité sociale sans jugement de valeur sur la règle de conduite. La ten-

---

<sup>22</sup> In : J. Viollet, Vom Wesen und Geheimnis der Familie, a.a.O., 52.

<sup>23</sup> Commentaire de 1 Corinthiens 7, 39 s.

<sup>24</sup> In J. Viollet, Vom Wesen und Geheimnis der Familie, a.a.O., 56 s.

<sup>25</sup> J. Bernhart, De Profundis. Leipzig 1935, 99.



dance est d'affirmer que l'agir de la personne n'a pas à se régler sur la norme, mais qu'il en détermine le contenu. En conséquence, il y a négation de la norme. » Les lois «qui définissent, ordonnent et garantissent fondamentalement la vie communautaire et les rapports entre les personnes de même sexe et de sexes différents, donc dans le même temps protège l'ordre interne au mariage et à la famille (au sens large la famille étatique) sont « des normes éthiques » et non pas « de simples règles conventionnelles soumises aux caprices des groupes sociaux »<sup>26</sup>. Depuis quelques années, ces principes fondamentaux considérés comme dépassés sont volontairement rejetés et, en prise pour le progrès, la « libéralisation » est exaltée. Le délabrement du mariage et de la famille est tout aussi sinon plus dramatique que l'effondrement du ravitaillement en énergie. Aux États-Unis, et dans une même mesure croissante en Europe, on prend soin d'organiser dispendieusement, de nos jours, des enquêtes sur la « vie privée » des personnes, non pas seulement pour connaître les opinions et les comportements réels sur les rapports de sexe, mais surtout, grâce à la vulgarisation des résultats d'enquêtes, pour établir de nouvelles normes - reposant sur le relativisme sociologique -du « on pense >> et du « on fait ». La foi chrétienne enseigne que le péché, c'est-à-dire la chute des principes éthiques, existe; et qui dit être sans péché, se trompe lui-même (cf. 1 Jn 1, 8). Partant de cette optique, il est malsain de proclamer comme une nouvelle extraordinaire, que beaucoup de personnes ne se conduisent pas selon les normes morales -particulièrement en ce qui concerne le sexe. Encore plus malsain, c'est la tentation de vouloir ériger en nouvelle norme éthique la coupe transversale du comportement péchéresque et délictuel résultant de l'enquête.

## § 9. Le mariage comme institution

1. Ce serait trop demander que de vouloir exclusivement fonder la communauté conjugale d'amour et de vie sur l'affection personnelle. Elle doit, pour ne pas se briser, être insérée dans un cadre ordonné, sûr et sécurisant: c'est ce que nous désignons par institution du mariage. A rencontre de la conviction vivante de tous les peuples et à toutes les époques que le mariage est une institution dont la nature essentielle s'impose comme déjà-là, l'individualisme libéraliste s'insurge violemment depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Le «dictionnaire philosophique » du siècle des lumières, fondé par Voltaire en 1783, dit que le mariage est « un simple contrat civil » pouvant être dissout à tout moment « sans besoin d'autre motif que la volonté persistante des deux époux »<sup>27</sup>.

De même, le décret de la Révolution française de septembre 1792 offre une explication individualiste du mariage: un « lien indissoluble » anéantit la « liberté individuelle »; c'est pourquoi il revient aux époux de requérir le divorce pour le simple motif de déficit d'harmonie dans le couple. Pendant longtemps, on s'est plu à traiter avec légèreté le droit révolutionnaire français des années 1789 à 1804, on se disait que c'était un « droit transitoire » éphémère. Mais jusqu'à ce jour, ses répercussions néfastes sont non seulement dans le droit matrimonial, mais elles sont partout perceptibles. Ainsi le principe de désunion par exemple de l'an 1792 eut en 1938 une porte d'entrée dans la loi matrimoniale (national-socialiste) allemande.

Bien que l'individualisme libéraliste - du moins sa logique idéologique - ait sapé l'institution du mariage, il se voit contraint d'admettre que l'on ne peut pas livrer les relations entre l'homme et la femme à la fantaisie. Cela s'explique par le fait que l'État qui, confrontant la conception individualiste de la société au pouvoir illimité de l'individu, revendique unilatéralement la création du droit matrimonial et soumet l'institution du mariage aux lois étatiques. Remarquons que Joseph II, influencé par le siècle des lumières, déclara le 16 janvier 1783 lors du conseil matrimonial, que le mariage reçoit « intégralement sa nature, sa force et son sens

---

<sup>26</sup> BGHSt6, 51,53.

<sup>27</sup> H. Conrad, Die Grundlegung der modernen Zivilehe durch die französische Revolution, in: Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte 67 (1950) 339.

des lois émises par nos princes nationaux », une conception qui aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles s'amplifia et se propagea constamment.<sup>28</sup>

2. De nos jours, beaucoup de personnes soupçonnent et rejettent toute institution, y compris celle du mariage traitée d'engourdissement, de système de contrainte et d'emprisonnement. Le rejet de l'institution est tributaire de ces idéologies propageant une émancipation démesurée. Celui qui cependant détruit l'institution, livre le mariage et la famille à « l'appareil » administratif. A la place de l'amour personnel et de l'autorité parentale, s'installe le règne des fonctionnaires; dans leurs mains, l'appareil est un outil flexible, manipulable. L'émancipation exagérée conduit à la manipulation.

Face à toutes les tentatives de relativiser et de livrer le mariage au velléitaire, la foi chrétienne maintient fermement la nature essentielle de cette institution. Dans l'Encyclique « *Rerum novarum* », il est dit: « Aucune loi humaine ne peut en aucun cas réduire le sens fondamental du mariage voulu par Dieu au commencement de l'histoire humaine »; le mariage est « de loin antérieur à l'État; c'est pourquoi certains droits et devoirs lui incombent de droit; en aucune manière, ils ne peuvent dépendre de l'État » (RN 9).

## § 10. Le mariage comme sacrement

1- Dans le mariage transparait le mystère du salut divin. Dieu a sauvé et sanctifié l'homme « non pas comme un individu libre de toute altérité », mais il a fait alliance avec les hommes en faisant d'eux « un seul peuple » (*Lumen Gentium* 9). Dieu désigne ce lien manifestant extérieurement l'amour par l'alliance du mariage. « En ce jour-là, parole du Seigneur, tu me diras: mon époux ! ... Je t'épouse pour toujours » (*Os* 2, 18.21). « Je le jure par moi-même et je fais alliance avec toi - parole du Seigneur Dieu -, et tu seras à moi » (*Ez* 16, 8). « Car ton Créateur est ton époux » (*Is* 54, 5). Le mariage était déjà, dans l'Ancienne Alliance, le symbole de l'amour de Dieu pour le peuple épousé. Le Christ a élevé le mariage comme sacrement de la Nouvelle Alliance, c'est-à-dire qu'il en a fait un signe efficace de la grâce, si bien qu'il ne peut y avoir parmi les baptisés aucun vrai mariage qui ne soit pas sacramentel. Le fiancé et la fiancée s'administrent mutuellement le sacrement en contractant le mariage. Dans le mariage chrétien, le mystère pascal du mariage du Christ avec son Église est révélé; « ce mystère est grand, je le dis en pensant au Christ et à l'Église » écrit St Paul (*Eph* 5, 32). En offrant son amour à sa femme, l'homme doit s'efforcer d'égaliser le Christ. En aimant son mari, la femme manifeste l'Église aimée de Dieu. Par le mariage, l'homme et la femme rencontrent le Christ, époux de l'Église, qui est à eux présent dans le sacrement du mariage « afin que les époux dans le don réciproque de soi et la fidélité permanente s'aiment, comme lui-même a aimé l'Église et s'est livré pour elle » (*Gaudium et Spes* 48). Sous le symbole de la femme, l'Église est exprimée comme épouse du Christ.<sup>29</sup>

Le mariage et la famille chrétienne sont profondément ancrés dans le Dieu trinitaire; car Dieu est, comme l'expliqua le Pape Jean-Paul II au Mexique, « non pas solitaire dans son mystère abyssal, mais il est famille »<sup>30</sup>. Analogiquement, la trinité comme unité et diversité est la source du mariage et de la famille pour lesquels l'unité et la diversité sont des traits caractéristiques.

<sup>28</sup> H. Conrad, *Die Grundlegung der modernen Zivil Ehe durch die französische Revolution*, in: *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte* a.a.O. 348 s.

<sup>29</sup> Lors du mémorial du sacrifice eucharistique, pendant la sainte messe, le prêtre agit « in persona Christi » (en lieu et place du Christ dans la personne du Christ). Si vraiment nous prenons ecclésiologiquement au sérieux le grand mystère de la relation « Christ - épouse du Christ », nous confesserons que le service sacerdotal compris comme « agir in persona Christi » est un service revenant à l'homme. A la femme revient le large éventail du service marital de l'Église comme épouse du Christ

<sup>30</sup> Jean-Paul II, *Homélie à Puebla* le 28.1.1979, AAS 71 (1979).184

2. L'union du logos à l'humanité grâce à l'incarnation, le sacrifice du Christ sur la croix et dans l'Eucharistie, et l'alliance du Christ avec son épouse, l'Église, n'ont pas seulement leur image dans le mariage. Le mariage chrétien est avant tout une participation à l'amour divin et à l'action présente de cet amour dans le monde. Dans le mariage, il n'est pas seulement question d'épreuve, de conservation et de recherche de sens dans la vie des époux; mais il est aussi question de sanctification.

Le sacrement ne supprime pas la forme naturelle du mariage, mais il la parachève dans le mystère sacramentel. Il n'en est pas de même des autres sacrements. La naissance n'est pas le baptême. Le repas n'est pas cène du Seigneur. Mais la célébration nuptiale des chrétiens est sacrement du mariage. L'amour conjugal est enrichi et sanctifié «par la puissance salvatrice du Christ» (Gaudium et Spes 48). Qui se marie, se configure au Christ. Il épouse «le Seigneur» (1 Co 7, 39).

Par le sacrement, le contenu nouveau et la splendeur nouvelle du mariage se reçoivent essentiellement du caractère de l'unité et de l'indissolubilité du couple. Comme image de cet amour infini existant entre l'un, le Christ, et l'autre, l'Église, le mariage sacramentel et consommé ne peut subsister que comme un lien indissoluble entre l'homme et la femme. Le mariage, parce qu'il est «manifestation de l'union parfaite du Christ et de l'Église», peut «ne pas être autre chose... qu'indissoluble et durable». La grâce accomplit l'aspiration de la nature et lui donne la force «de devenir ce vers quoi le meilleur de sa volonté et de sa conscience le pousse». «Ainsi, l'indissolubilité du mariage n'est que l'accomplissement de ce vers quoi le cœur pur et non corrompu... tend, naturellement entraîné par l'âme chrétienne; elle ne finit qu'à la mort» (Pie XII)<sup>31</sup> L'amour sans la fidélité est une tromperie. «Le mariage à l'essai», «le mariage à terme» ne sont pas des mariages, mais une vie de mensonges.

Le mariage chrétien vit dans l'attente du repas des noces éternelles; il n'en est que l'avant-projet. Il porte un caractère eschatologique. Car «à la résurrection, vous ne vous marierez plus, ni ne serez pris en mariage, mais vous serez comme les anges dans ciel» (Mt 22, 30). «Dans ce lien solide de l'amour qui lie les cœurs à Dieu et aux autres», l'amour des époux, selon le mot de Pie XII, continuera d'exister «même dans une autre vie, tout comme les âmes subsistent en ceux qu'ils avaient habité ici-bas».<sup>32</sup>

## Chapitre II: La Famille

La famille, c'est la communauté naturelle de vie - affermie par les liens du mariage et sur laquelle Dieu fait descendre sa bénédiction de fécondité - dans laquelle les parents s'épanouissent mutuellement avec leurs enfants (*societas naturalis parentalis*); et c'est en même temps la cellule de toute société humaine. Alors que la théologie du mariage fut approfondie de façon heureuse au cours des siècles passés, la théologie de la famille n'est qu'à son début. Ceci s'explique en partie par le fait que seul le mariage, et non pas la famille, est un sacrement. Cependant penser une théologie de la famille est très urgent. Il serait inconvenant de réduire la famille, comme cela est souvent arrivé, aux rapports entre époux et à leurs problèmes sexuels. Il faudrait beaucoup tenir compte actuellement des formes impersonnelles d'organisations de l'époque industrielle qui menacent les personnes et les familles. Il s'agira de mettre en exergue une structure familiale valable en tous temps et se concrétisant dans chacun des rapports sociaux et économiques. La coquille extérieure de la famille peut être, par conséquent, soumise au changement historique; et à ne pas douter, cette transformation a pris d'énormes proportions dès le début de l'industrialisation.

---

<sup>31</sup> Pie XII, 29.4.1942 (UG 916, 917, 919). 52

<sup>32</sup> Pie XII, 29.4.1942 (UG 920).

## § 1. La Famille comme communauté de vie des parents et de leurs enfants

L'être-ensemble des parents avec leurs enfants appartient tellement à la nature de la famille que toutes les tentatives pour détruire la famille se sont focalisées sur cette communauté de vie. Ce trait apparaît clairement dans l'utopie du projet social communiste qui, mélangeant avec une rare étrangeté le fantastique et le logique, l'eschatologie sécularisée et la réalité collectiviste, est plus obscur qu'il ne paraît à première vue.

Dans le livre V de *La République*, Platon esquissa l'État idéal dans lequel le mien et le tien seraient mal vus de l'État militaire, si bien que « nul n'a rien de personnel en dehors de son corps ». « Ni maisons, ni terre, ni autre bien » ne devraient être possédés par les gardes. Même, les femmes et les enfants sont ensembles, « de telle sorte qu'un père ne connaîtrait pas son enfant, et que l'enfant ne connaîtrait pas son père ». Sitôt après leur naissance, les enfants seraient conduits dans une maison pour nourrissons, où la mère ne devrait s'y rendre tout juste que pour l'allaitement; les gardiennes auraient pour tâche d'empêcher par toutes sortes de stratagèmes, que la mère reconnaisse le sien »<sup>33</sup>. Influencé par Platon, Thomas Campanella esquissa également, au début du 17<sup>e</sup> siècle, un ordre social dépourvu de famille dans « La cité du soleil » (Sonnenstaat). Dans cette dictature communiste, les hommes et les femmes seraient casernes, et ils dormiraient dans des halls séparés. Partant de considérations médicales et astrologiques, des couples se constitueraient officiellement dans le but de procréer. Les enfants grandiraient dans des maisons d'enfants d'État, si bien que les parents et les enfants ne se connaîtraient pas.<sup>34</sup> Très énergiquement, Georg Orwell décrit en 1949 le terrible spectre de la future société communiste sans famille : « Un monde de peur, de trahison, de tourments, un monde d'inclusion et d'exclusion, un monde qui, loin d'être clément, deviendrait de plus en plus impitoyable au fur et à mesure de son développement... Le cordon relationnel entre enfants et parents, entre personnes et personnes, et entre l'homme et la femme serait coupé. Nul n'oserait plus faire confiance à un conjoint, à un enfant ou à un ami. A l'avenir, il n'existerait plus d'épouses et d'amis. Comme on enlève à une poule ses œufs, les enfants seraient enlevés à leur mère dès la naissance. L'instinct sexuel serait éradiqué. La procréation deviendrait une noble formalité annuelle, tout juste comme on renouvelle sa carte pour obtenir des produits alimentaires... Lorsque vous voudriez peindre une image de l'avenir, représentez-vous donc un brodequin qui piétine, qui toujours piétine continuellement un visage d'homme »<sup>35</sup>

Suite à la résurgence, comme les épigones, des utopies socialistes ces dernières années, les vieilles idéologies anti-familiales se sont aussi à nouveau propagées. La famille aurait produit ce « comportement autoritaire spécifique duquel procède principalement l'existence de la société bourgeoise » (M. Horkheimer). Elle serait « l'industrie des assujettis des sociétés autoritaires » et une pierre d'attente du capitalisme. En lieu et place de la famille, les collectivités « communales » et les « cliques » seraient promues.<sup>36</sup> Ce n'est que, par après, que l'homme serait « émancipé ».

Ce fut avec une impudence inouïe, que le gouvernement fédéral allemand adopta les propositions néomarxistes (en 1975): « Rapport sur la condition de la famille »<sup>37</sup>. La pratique éducative totalitaire de la famille qui fonde sur le capitalisme tardif les rapports de production et les conditions de domination, devrait, selon ce rapport, être maîtrisée par une politique familiale « orientée vers la socialisation ». L'éducation des enfants serait principalement « une tâche relevant de toute la société », et c'est à la société de confier cette tâche « aux familles et aux

<sup>33</sup> La République, 457 d - 464 d. 56

<sup>34</sup> Campanella, Thomas, *Civitas Solis*. Traduction allemande de J.E. Wessely, München 1900.

<sup>35</sup> George Orwell, 1984. Stuttgart 1950, 310 s.

<sup>36</sup> Cf. M. Horkheimer, *Traditionelle und kritische Theorie*. Frankfurt a. M. 1970. - E. Fromm, *Autorität und Familie*, in: *Marxismus, Psychoanalyse, Sexpol I*. Frankfurt a. M. 1971. - D. Cooper, *Der Tod der Familie*. Reinbeck 1972.

<sup>37</sup> Deutscher Bundestag. Imprimé 7/3502, du 15 avril 1975.

institutions pédagogiques extra-familiales ». Cette thèse monstrueuse, en contradiction avec l'article 6 alinéa 2 de la Constitution, manque de voir que la société ne peut pas prendre de ce qu'elle ne possède pas. Le devoir d'éducation incombe originellement et inaliénablement (inébranlable) à la famille. Il n'est ni un produit de l'État, ni de la société. A ces utopies anti-familles, la doctrine sociale catholique oppose la famille comme communauté de vie irremplaçable ayant deux missions à remplir: le souci des besoins matériels, et la culture des valeurs spirituelles, morales et religieuses. Dans le quotidien de la famille, ces deux missions ne peuvent guère être séparées l'une de l'autre, parce que la structuration de la maison agit en même temps de façon éducationnelle.

## 1. La famille et le souci des besoins matériels

La famille garantit naturellement à l'enfant un crédit d'existence et de sécurité; elle le préserve de la peur et lui laisse toute latitude afin qu'il puisse grandir sans inquiétude. La fonction sécurisante, protectrice, attentive et prévoyante de la famille s'exprime de trois manières:

a) À la personne, la famille offre la maison, l'appartement, le domicile. Justement de nos jours, puisque la plupart des personnes exercent leur profession dans les usines, les administrations, les bureaux et les entreprises, ils ont besoin d'un domicile qui les attend, et leur garantit une atmosphère d'intimité et de sérénité (le domicile est en lien avec pays d'origine - demeure ou domus en latin - et le secret – ou mystère)<sup>38</sup>. La structure vertébrale du logis devrait véritablement contenir et exprimer le sens du domicile; ce qui n'est malheureusement pas le cas. Dans beaucoup de logis, les pièces sont souvent alignées tout le long d'un vilain couloir devenant le point de rencontre de l'appartement. Sociologiquement parlant, la famille est, en ses membres, réduite aux individus menant chacun sa propre vie. Au lieu de cela, la « signification nucléaire » du logis est à redécouvrir de nouveau et à reconsidérer dans les projets d'habitat; ce qui pourrait conduire à la construction d'espaces groupés « orientés tant dans sa dimension horizontale que verticale vers un lieu central et communautaire ». De cette façon, on comprendra la famille comme une totalité qui dans l'habitation possède « un endroit convenable de rencontre et d'épanouissement n'empêchant pas le développement de l'individu » (R. Gieselmann)<sup>39</sup>

Le logis pourrait jouer son rôle de domicile tant sous la forme du logement du propriétaire que du logement de location. Au 19<sup>e</sup> siècle, c'était quasiment une atteinte à l'honneur du citoyen aisé de fonder une famille avant de posséder sa maison; de nos jours une certaine habitude se prend. Les jeunes époux s'installent d'abord dans un petit appartement; lorsqu'ils se sentent prêts à avoir plusieurs enfants, ils cherchent souvent un logement plus grand - ils changent plusieurs fois de domicile en fonction de l'augmentation du nombre des enfants. A un âge avancé, lorsque les enfants ont grandi et sont mariés, les parents déménagent à nouveau pour s'installer dans un appartement plus petit. Il apparaît de ces mouvements, cinq types de ménage qui se succèdent: le ménage sans enfant, le ménage avec des enfants en bas-âge, le ménage avec des enfants mûrs, le ménage du troisième âge, le ménage sénile. Cependant, il ne faut pas sous-estimer l'importance de la propriété du domicile pour l'enracinement et la cohésion interne de la famille. Grâce à la propriété du domicile, la personne est plus profondément intégrée dans sa patrie, dans sa région, dans sa communauté et dans son voisinage; elle l'est moins avec le logement de location. Pie XII a insisté sur le fait que « de tous les biens qui peuvent être une propriété individuelle » aucune n'est aussi naturelle que « le sol, le morceau de terre dont les fruits font vivre totalement ou tout au moins en partie la famille qui l'occupe ». La volonté d'être propriétaire d'un domicile touche heureusement fortement toutes les cou-

---

<sup>38</sup> Note du traducteur : L'expression sémantique allemande de l'auteur rend mieux la problématique: « Heim hängt mit Heimat und Geheimnis zusammen ».

<sup>39</sup> In: Werk41 (1954) 8 ss.

ches sociales, même les ouvriers. On peut ainsi parler d'une tendance toujours en expansion pour l'acquisition d'un domicile privé; ceci n'a rien à voir avec le romantisme social, mais au contraire, c'est en lien avec la transformation de ce sentiment d'être de l'ouvrier; et c'est un pas important dans le processus social et économique d'intégration de la couche salariale.

b) C'est autour de la table commune que la communauté de vie des parents et leurs enfants reçoit particulièrement son expression intime. À la table familiale, chacun est généreusement servi en vertu de ses besoins. Le petit enfant qui ne « gagne » et n'« apporte » encore rien, reçoit tout, tout ce dont il a besoin pour croître sainement. De cette façon, dans l'âme de l'enfant, l'intelligence s'éveille pour comprendre ce que signifie être aimé gratuitement par Dieu. Pour qui n'a pas vécu la gratuité de l'amour du père et de la mère, il lui sera difficile, au moment de lourdes épreuves, de croire à l'amour éternel de Dieu. Sur la table familiale plane, en quelque sorte, l'esprit de la première communauté de Jérusalem: « Ils n'avaient qu'un seul cœur et une seule âme... ils mettaient tout en commun... Chacun recevait selon ses besoins » (Ac 4, 32-35). Le sens profond et sacré naturellement inhérent au repas commun, s'illumine d'une nouvelle lumière au plan du salut. Dans l'Eucharistie, nous célébrons le « repas du Seigneur » (1 Co 11, 20), symbole de l'amour des uns pour les autres et dans le même temps préfiguration et garantie de la béatitude céleste, car nous « prendrons place à la table du Seigneur dans le royaume des Cieux » (Le 13, 29).

Le partage naturel du repas à la table familiale se passe dans l'espérance d'avoir part aux biens de Dieu; c'est pourquoi le bénédicité appartient au repas en famille. Au cours de cette prière, la famille est consciente que la demande du pain ne se trouve pas au centre des sept demandes du Notre Père parce qu'elle en serait le centre et l'essentiel mais parce qu'on met au milieu ce qui est facilement violable. La sanctification du nom de Dieu, le règne de Dieu et la volonté de Dieu précèdent et surplombent la demande du pain. Les Saintes Écritures désignent les biens terrestres par le surcroît du don de Dieu: « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et le reste vous sera donné par surcroît » (Mat 6, 33). Si ce caractère de surcroît du don fait défaut, la famille court le danger de tomber dans la consommation égoïste et de trouver dans les biens matériels quelque chose de fascinant.

Dans la famille moderne, la table n'est pas seulement pour le repas en commun; elle est aussi le lieu de la conversation, de la détente et du tête-à-tête. Autrefois, autour du feu, on s'asseyait pour converser. Dans les maisons modernes, à la place du foyer, la cuisinière électrique ou à gaz occupe la cuisine; ne pouvant plus être le lieu de la conversation, la table familiale s'impose. Malheureusement un silence douteux envahit beaucoup de familles qui n'arrivent plus à exprimer tel mot affectueux touchant la personne comme cela se passait aux temps des fiançailles ou bien des premières années du mariage. Toute la semaine, on discute parcimonieusement et simplement des affaires, par exemple sur les coûts ménagers. C'est un silence carcéral; non pas ce silence dont Romano Guardini dit: « Rien ne réunit autant d'être ensemble que dans le silence ». L'on est muet les uns à côté des autres, et les uns contre les autres, surtout maintenant que la tension entre le père et la mère, entre les parents et les enfants en âge mûr, ou entre les enfants eux-mêmes est devenue monnaie courante.

c) La maison commune et la table commune conditionnent la vie du ménage. De ces deux conditions ressort une troisième fonction ménagère importante pour son entretien matériel. Dans la famille moderne, la communauté de subsistance se limite en général à l'entretien de l'appartement, aux vêtements et aux repas. La vie familiale n'est plus un lieu de production, car le système économique de la taylorisation et de l'industrie de pointe conduit la plupart des familles à s'acheter presque tout ce dont ils ont besoin; le père et aussi souvent la mère et les enfants en âge de travailler ont, grâce à leurs activités professionnelles, un revenu extra ménager pour subvenir aux besoins familiaux. De nos jours, le domicile familial, et le lieu de travail sont généralement séparés, il faut souvent parcourir beaucoup de kilomètres, et il peut arriver que la mère et les enfants ne connaissent pas le lieu de travail du père. Ce qui autrefois

était puissance de sécurisation de l'existence familiale, est aujourd'hui devenu, pour les travailleurs, les employés et les fonctionnaires, position professionnelle dans le sociétal et l'économique; sur la base de l'activité professionnelle, les salaires ou les revenus sont régulièrement assurés. La bonne spécialisation professionnelle a, pour ainsi dire, remplacé la fortune de l'époque préindustrielle, nécessaire à l'existence familiale. En soi, ce développement ne contredit pas l'image essentielle de la famille, car au plan économique, la famille ne doit pas être nécessairement une unité de production autarcique.

Comme la plupart du temps, l'homme exerce une activité en dehors de la maison, l'entretien du domicile, même si de plus en plus d'hommes y collaborent volontiers, est du pouvoir de la femme. On en vient alors à parler du nouveau « matriarcat des grandes villes », du « régiment de femmes » comme une partie du « mode de vie moderne des grandes villes »<sup>40</sup> La gestion du budget familial demande de gros efforts à la femme. Une histoire drôle raconte qu'un homme devant la brusque disparition de sa femme, publia l'annonce suivante: « Je cherche une femme de ménage. Durée de travail: 15 à 17 heures par jour, même les dimanches et les jours fériés. Le repos nocturne n'est pas garanti. Avoir une formation ou une bonne connaissance en art culinaire, en couture et dans tout l'ensemble des travaux ménagers comme par exemple tenir une comptabilité, faire du secourisme médical, donner des soins infantiles et faire du jardinage. Être toujours en bonne santé, sereine, indépendante, docile et disposée à travailler. Ne revendiquer aucun salaire et aucun congé. » (Ruth Dirx)<sup>41</sup> Le tribunal du Haut-Land d'Oldenburg a calculé le travail non payé d'une ménagère (un temps de travail de 46 heures par semaine); il s'élève mensuellement à 5 212, 5 €<sup>42</sup>. La Cour fédérale allemande [...] a constaté en 1982 que l'emploi du temps de travail d'une ménagère est de 60 heures par semaine.<sup>43</sup>

Si au cours d'une année, une famille réussit à faire des économies dans son ménage, elle le doit pour une grande part à la gestion dynamique et prévoyante de la femme. Lorsque la femme fait défaut au ménage, il s'abat sur la famille - malgré les bons revenus du mari - ce qu'on appelle la « pauvreté secondaire », c'est-à-dire cette pauvreté non due aux modestes revenus du mari, mais à sa mauvaise gestion. La « pauvreté secondaire » peut aussi survenir quand la femme gère le ménage en se disant: « notre niveau de vie doit être de 20% supérieur au revenu de mon mari. »

## 2. La famille au service des valeurs spirituelles, morales et religieuses

Dans la société, la famille est la plus importante communauté d'éducation et de formation. Parce que l'amour et l'affection sont des principes de vie familiale, il en ressort une puissance éducatrice et formatrice de la personnalité sans pareil. Essayons de distinguer les fonctions respectives des parents, des frères et sœurs et des grands-parents.

[« Le premier et fondamental facteur du développement de « l'écologie humaine » est la famille, au sein de laquelle la personne reçoit les premières notions essentielles sur la vérité et le bien, elle apprend ce que signifie aimer et être aimé, et ce que veut dire concrètement être une personne. » En elle, les enfants deviennent « conscients de leur dignité et peuvent se préparer à faire face à leur destinée unique et singulière » (CA 39).]

---

<sup>40</sup> W. Brepohl, Der Aufbau des Ruhrvolkes im Zuge der Ost-West-Wanderung. Recklinghausen 1948, 220.

<sup>41</sup> Welt der Arbeit, 15.11.1957.

<sup>42</sup> KNA 15.2.1977, Nr. 7-8. [Note du traducteur: l'auteur parle de 10.425 Deutsche Mark. Nous avons préféré donner le montant en Euro pour permettre de se faire une idée réelle. Notons aussi que c'était en 1977 que cela se passait.]

<sup>43</sup> BGH v. 8.6.1982, VI ZR 314/80.

a) Selon Thomas d'Aquin, nous sommes redevables aux parents de trois choses: Ils nous ont donné la vie, ils nous ont élevés, ils nous ont éduqués.<sup>44</sup> Le but de l'éducation, ajoute Thomas, c'est de mener à la perfection humaine. Pour ainsi dire, la famille, c'est l'utérus spirituel de l'enfant qui, une seconde fois en gestation, mûrit et naît en sa personnalité morale<sup>45</sup>. Sans cette présence éducatrice aimante, l'enfant est menacé d'atrophie psychique malgré les meilleurs soins physiques, comme on le voit assez souvent dans les établissements pour enfants (le danger de « l'hospitalisme »). Il faut aussi noter que l'activité rémunératrice extra-ménagère<sup>1</sup> des femmes cause de sérieux dommages, surtout aux petits enfants dont l'aptitude mentale est éveillée grâce au toi aimant de la mère: « Lorsque la mère sourit à son bébé, il y a comme une invitation secrète à sourire en retour. Dès cet instant, après le tout premier sourire, la mère se sait désormais émotionnellement comprise par son enfant » (August Vetter).

L'éducation exige l'effort commun du père et de la mère. Le danger dans la société moderne, c'est que l'homme est menacé d'aliénation dans son statut de père; il risque déjouer le « rôle d'outsider » dans sa propre famille, en partie parce qu'il passe la majeure partie de la journée en dehors de la famille; en partie parce qu'il tend à rester lui-même en retrait de la famille; en partie parce que sa figure et son autorité sont obscurcies par une interprétation et une application trop mécanique du principe de l'égalité en droit, comme s'il pouvait exister une société sans père, mais uniquement composée de frères. Cette question doit nous amener à penser que les Saintes Écritures décrivent « le chez-soi » par « l'être chez son père »; par exemple dans la parabole de l'enfant dispendieux, la mère n'est pas explicitement nommée, mais on peut naturellement imaginer sa présence. « Ne pas avoir le temps » pour sa famille est beaucoup plus grave que « ne pas avoir d'argent » dans l'exercice de la responsabilité paternelle.

L'autorité originelle accordée aux parents par Dieu et la mission éducatrice qui en découle achoppent à d'énormes difficultés dans la société moderne parce que les enfants et les jeunes gens sont très tôt influencés et éduqués par des forces extra-familiales. Une circonstance beaucoup plus aggravante, c'est le fait que les lieux extra-familiaux de la société industrielle - les lieux de travail, de distractions, et surtout scolaires - sont porteurs d'idéaux effrités, de telle sorte que la jeune personne est confrontée à des difficultés inextricables. Face à cette situation, les parents ont un double droit et un double devoir: ce n'est pas seulement leur « droit naturel » et leur devoir prioritaire (Art.6 Alinéa 2 GG) d'éduquer les enfants et de leur donner une éducation religieuse, mais ils sont aussi en droit de déterminer en chacun des milieux extra-familiaux de la société pluraliste, les établissements et les institutions que devraient fréquenter leurs enfants pour avoir une éducation et une formation extra-familiales. Naturellement, les parents préféreront les établissements et les institutions correspondant à leur foi et offrant une garantie de continuité de ce même esprit d'éducation commencé à la maison. Ce serait une grave violation à la loi, et en vertu du pluralisme sociétal, que d'ériger, au plan éducatif, des institutions contraignantes uniformes pour tous les enfants et les jeunes; car, au plan religieux, il n'existe pas d'éducation neutre. Du reste, pour ceux qui ont la responsabilité publique de conduire pédagogiquement ces établissements et ces institutions, il leur est de plus en plus difficile d'accomplir ce devoir éducatif à cause de l'effritement des valeurs. C'est ainsi que s'explique la tendance persistante et croissante, d'année en année, de faire des établissements scolaires catholiques des écoles libres.

Lorsqu'il est dit des parents qu'ils sont éducateurs, il ne faut pas perdre de vue que les enfants ont une action rajeunissante et éducative sur les parents. C'est comme une nouvelle corde qui noue les époux; leur relation n'est plus seulement celle de l'époux et de l'épouse, mais aussi celle du père et de la mère. Cette nouvelle relation s'exprime souvent par le nouveau nom que le mari donne à sa femme; il prend l'habitude de l'appeler « maman » sans a priori péjoratif mais en soulignant la nouvelle maturité des relations le liant à sa femme. Les enfants aspirent

---

<sup>44</sup> Thomas d'Aquin, S. th. II-II 10, 12.

<sup>45</sup> « Continentur sub parentum cura, sicut sub quodam spirituali utero », Thomas d'Aquin, S. th. II-II 10, 12.



à l'amour des parents pour eux, mais ils exigent aussi que leur père et leur mère s'aiment mutuellement.

La meilleure éducation, c'est une vie familiale joyeuse et harmonieuse: une joie commune quand tout sourit, une affection réciproque et pleine de considération, une présence fidèle mutuelle, un partage des joies et des peines, une piété toujours plus intime et plus vivante. Jean Chrysostome disait dans un sermon vers la fin du 4<sup>e</sup> siècle: « Quand vous rentrez à la maison, n'apprêtez pas seulement la table terrestre mais aussi la table spirituelle..., ainsi votre maison sera une Église ! » Jean Chrysostome revint, le jour suivant, sur sa préoccupation: « Lorsque je disais hier que chacun doit faire de sa maison une Église, vous m'avez approuvé à haute voix et vous avez manifesté votre joie à propos de cette parole. Celui qui manifeste tant de joie, montre par là qu'il est prêt à s'exécuter. C'est pourquoi je suis arrivé très volontiers aujourd'hui encore pour la prédication. »<sup>46</sup>

Les frères et sœurs s'éduquent aussi mutuellement. Malgré leur différence d'âge, de sexe et de tempérament, les frères et sœurs créent une communauté vivante et durable. Les relations entre frère et frère, entre sœur et sœur et surtout entre frère et sœur sont une source précieuse d'enrichissement humain. « La meilleure chose qui puisse être accordée à un jeune homme, c'est d'avoir une sœur qui lui soit proche par l'âge et la mentalité... On peut aussi se demander si la manière dont les frères et sœurs vivent dans le cercle familial, n'est pas la plus parfaite école de l'amour conjugal. Il n'est pas naturel que les relations à l'autre sexe soient uniquement érotiques. Dans le cercle familial, la féminité se présente d'une manière intime, constante et pure quand elle se vit sous forme de fraternité. »<sup>47</sup>

Même si la communauté de vie avec les grands-parents n'appartient pas essentiellement à la structure de la famille, elle exprime cependant un enrichissement original de la vie familiale. Dans la pensée chrétienne, la vieillesse n'est pas l'effondrement de la vie, mais son sommet et son accomplissement. L'homme âgé s'enracine dans l'histoire de la famille, de la communauté et du peuple. Il est plus posé et plus méditatif, bien sûr aussi intérieurement plus proche du religieux et de l'éternité que le jeune et la personne dans la force de l'âge. Certainement, il existe aussi la sagesse apparente et la folie de la vieillesse; et beaucoup de personnes vieillissant sont peu sérieuses, elles sont aussi craintives, aigries, esseulées et intérieurement pauvres. Il y a aussi le danger que les grands-parents - surtout quand la mère a une occupation hors-ménage - gâtent leurs petits-enfants, les éduquent « trop tendrement », en pleine contradiction avec la méthode éducation des parents. L'accueil des vieux parents dans un ménage d'adultes et de leurs enfants mariés a sans aucun doute ses inconvénients. Mais ce n'est qu'après avoir dissout leur propre ménage que ces parents âgés s'installent chez les enfants, lorsque le jeune couple qui a justement besoin d'être autonome dans les premières années, a pris le temps de s'affermir et de se consolider pendant des années.<sup>48</sup>

## § 2. La famille, « Cellule » de la société humaine

1. Une tradition antique considère que la famille est le milieu originel de toute socialisation. Cela a été souvent compris comme si les plus larges et vastes structures sociales se trouvaient « en germe dans la famille », « comme le chêne est en germe dans le gland »<sup>49</sup>; en consé-

<sup>46</sup> In Gen., sermo 6, 2; 7, 1. Cf. J. Höffner, Die Familie als Hauskirche. Köln 1977. - Ders., Familie - Chance für Kirche und Gesellschaft, in: Zivilisation der Liebe - Perspektiven der Moral. Köln 1981 (Sinn und Sendung 12), 55-98.

<sup>47</sup> J. Guitton, Die Familienbeziehungen, in: J. Viollet, Vom Wesen und Geheimnis der Familie, a.a.O., 188. [Note du traducteur: l'auteur emploie le mot « Schwesterlichkeit » impossible à traduire en français pour désigner la fraternité féminine comme meilleure expression de la féminité. S'il existait, le mot idéal aurait été « sœuralité »]

<sup>48</sup> Cf. J. Höffner, Die Christliche Botschaft vom Sinn des Alters. Köln 1975(Sonderdrucke29).

<sup>49</sup> W.H. Riehl, Die Naturgeschichte des Volkes .II. Stuttgart 9 1882, 121

quence, la structuration sociétale procéderait graduellement; commençant par la famille, elle aurait atteint en ligne droite le clan et la tribu pour culminer dans la nation et à l'État. La doctrine sociale de l'Église rejette cette hypothèse erronée. La richesse structurelle du sociétal n'est nullement contenue « en miniature » dans la famille. Les villages, les villes, les entreprises, les associations, des universités, les États ne s'appréhendent pas de manière univoque; et ils ne sont ni l'aboutissement de l'épanouissement de la famille, ni des formes sociétales ayant des structures familiales. L'approche de la pensée chrétienne dit que la famille est surtout au plan biologique et moral « la cellule » de la société; l'expression « cellule » est ici comprise analogiquement en référence à l'organisme. Pie XII expliquait que: « Dans la famille, le peuple trouve les racines fécondes, naturellement déjà-là, qui le grandissent et le fortifient »; car elle est biologiquement la « cellule originelle », et la « cellule mère » de la société. C'est pourquoi un peuple au sein duquel « le mariage et la famille se disloquent ... est tôt ou tard voué à la décadence »<sup>50</sup>. Au plan moral, la famille est dite, à juste titre, une cellule de la société. Quand la famille n'est plus « le fondement de la société, le premier espace de toute éducation et de toute culture », la dépersonnalisation et la massification seront la conséquence logique (Pie XII).<sup>51</sup> C'est dans la famille que la personne s'approprie les vertus sociales sans lesquelles une société ne pourrait exister: l'amour du prochain, la retenue, l'esprit conciliant, la justice, la solidarité, la piété, la capacité d'obéir et de commander.

[L'encyclique « *Laborem exercens* » montre en outre que la famille « est une communauté rendue possible par le travail; pour toute personne, la maison est la première école ». C'est pourquoi elle constitue l'un « des plus importants points de référence pour construire l'ordre éthico-social du travail humain » (LE 10). Il n'est clairement pas question de l'image de la famille émietlée dans les individus qui pour des raisons externes se maintiennent comme famille; mais il s'agit de personnes simples qui perçoivent naturellement la famille comme le lieu où les membres sont solidaires les uns des autres pour bâtir leur existence.]

2. Comme cellule de la société humaine, la famille est soumise à la loi de l'envoi en mission. Avec le plaisir de conduire sa propre progéniture à la maturité, à l'esprit de responsabilité et à une vie pleine d'initiative juxta la douloureuse conscience de la séparation prochaine des enfants; cela résulte de la nature de la famille. L'indissolubilité n'est valable que pour le mariage, mais pas pour la famille. Dans la société industrielle, les familles dépendant d'un travail salarial sont en quelque sorte éphémères. Les familles paysannes vivent généralement, depuis des siècles, dans la même cour, et la vie ménagère se communique de génération en génération; par contre, la famille citadine moderne est fondée pour disparaître après quelques décennies. Le clan familial n'a plus un domicile permanent; sans aucun doute, c'est une perte.

La croissance progressive des enfants ne doit pas conduire à une aliénation psychique. Elle ne doit pas non plus glisser vers une inquiétude bouleversante; au contraire, c'est une mission désintéressée et sans jalousie. Saint Augustin dit que la famille est « la pépinière de la société »<sup>52</sup>; Dieu n'a pas seulement voulu la fécondité pour le renouvellement des générations, mais aussi pour l'altérité. Naturellement, il arrive assez souvent qu'aussi bien le père que la mère soient des obstacles à l'autonomie des enfants. Chez le père, le paternalisme peut jouer, ici et là encore aujourd'hui, un grand rôle. Du côté de la mère, il y a le danger de l'attachement exagéré aux enfants, c'est très accentué quand l'enfant est unique, quand le père est absent, comme par exemple les filles-mères, les mères seules, les femmes divorcées<sup>53</sup> ou les veuves. Ces liens si forts ont très souvent, plus tard, des effets défavorables sur ces enfants quand ils

<sup>50</sup> Pie XII, 1.6.1941 (UG 517), 24.12.1942 (UG 253), 18.9.1951 (UG 1253), [27.9.1953 (UG 3318)], 24.7.1949 (UG 1027).

<sup>51</sup> Pie XII, 19.3.1953 (UG 1775).

<sup>52</sup> Augustin, *De Civitate Dei*, Lib. 15, c. 16 (II, 95).

<sup>53</sup> [Note du traducteur : le terme actuellement consacré pour désigner tout cet ensemble, c'est : la famille monoparentale. Et les filles-mères sont appelées aujourd'hui les mères mineures.]

se marient, car des obstacles inconscients influent sur le don spirituel mutuel des conjoints. Dans d'autres cas, et pour des raisons économiques, les parents tentent de retenir chez eux leurs enfants adultes, par exemple comme une main-d'œuvre bon marché. Au cours des enquêtes, les filles des cultivateurs pensaient avec résignation: Je devais « aider à la maison », j'étais « indispensable pour l'entreprise familiale » et je ressens professionnellement maintenant « un vide impossible à combler<sup>54</sup> ». Il est injuste d'empêcher les héritiers potentiels, les filles aussi, dans les familles paysannes d'avoir une formation professionnelle solide. En tout état de cause, la conscience des enfants ne doit pas être forcée quand il s'agit du choix du conjoint, de la vocation au ministère sacerdotal et religieuse. Un proverbe arabe dit: « Tu es l'arc à partir duquel tes enfants comme des flèches vivantes sont envoyés. »

### § 3. La perte et la transformation fonctionnelle de la famille dans la société industrielle

#### 1. La Perte fonctionnelle

C'est devenu courant de s'émouvoir plaintivement sur la crise et la dislocation de la famille dans la société industrialisée. On entend souvent dire: Le nombre de divorces a plus que quintuplé ces cinq dernières années. Dans le même temps, les naissances ont baissé d'un tiers. Une perte fonctionnelle catastrophique a sapé les familles. Il n'est donc pas étonnant que l'époux, l'épouse et les enfants manquent réciproquement de communiquer et mâchonnent leur mécontentement; par conséquent, ils préfèrent s'éloigner l'un de l'autre. Ce jugement généralisé est faux. Au centre de toutes ces menaces et de toutes les adaptations nécessaires aux conditions nouvelles, beaucoup de familles sont restées fidèles à leur identité - comme maintenue par une force secrète intérieure. Pour une analyse objective de la perte fonctionnelle, on doit surtout distinguer trois choses:

a) Dans les rapports sociaux primitifs, par exemple chez les pasteurs nomades, la grande famille patriarcale - en faisaient partie les fils mariés avec leurs femmes et leurs enfants, de même que les valets et les servantes - exerçait de nombreuses fonctions aujourd'hui étrangères à la famille moderne. Le père de famille rendait justice, célébrait le culte religieux et faisait la guerre. Il n'y avait pas encore de territoires fédérés, des tribunaux, des écoles, des communautés religieuses organisées. L'image changea quand l'Etat, le droit, l'économie, la religion, la science et l'art se sont spécialisés comme des domaines particuliers de culture et ont acquis leur autonomie. Ce processus ne représente vraiment aucune perte fonctionnelle de la famille, car la famille remet à qui de droit ces devoirs qu'elle eut, longtemps et jusqu'à présent, à exercer par intérim.

Du reste, la famille est restée très fonctionnelle pendant l'époque pré-industrielle. Elle était économiquement largement autarcique parce qu'elle produisait, ce dont elle avait besoin, et elle consommait ce qu'elle produisait. L'instruction et la formation professionnelle des enfants se faisaient essentiellement dans la famille. Il est évident que le développement industriel a soit beaucoup limité de ces fonctions, soit les a transposées dans des institutions extra-familiales. Les familles ont cessé depuis longtemps d'être des lieux de production; l'économie moderne, avec la division complète du travail, s'est quasi totalement chargée de cette fonction. Presque toutes les réparations sont aussi de nos jours exécutées par les artisans spécialisés. La formation scolaire et professionnelle est devenue tellement exigeante que seuls les établissements extra-familiaux sont capables d'y faire face. C'était naturellement admis à l'époque pré-industrielle que le malade, l'invalides et la personne âgée trouvent support et assistance communautaires dans la grande famille - par exemple « lors des épidémies de la peste, lors de la famine, et lors des guerres » et ce même quand la famille n'avait rien. Aujourd'hui les grandes

---

<sup>54</sup> [Note du traducteur: L'expression employée, « auf der Fehl-Halde liegen » n'est pas courante. Elle provient probablement d'un des dialectes allemands. Au mot à mot, pourrait dire : se trouver sur le versant du manque.]

organisations de la sécurité sociale s'en chargent. Il faut se garder d'exagérer cette perte fonctionnelle en ses conséquences. Ce n'est pas essentiel à la famille de faire de la filature ou du tissage, de posséder un abattoir ou d'avoir un four au charbon (au lieu d'une cuisinière à gaz ou électrique). N'ayant pas besoin de déployer de trop grands efforts pour produire, les facilités techniques aidant, la mère peut, par exemple, se consacrer plus intensément à l'éducation des enfants, à l'entretien de la maison et aux repas.

b) La vraie perte fonctionnelle, c'est lorsque qu'il est porté atteinte aux fonctions caractéristiques de la famille - le domicile, la table, le ménager, la culture des valeurs spirituelles, morales et religieuses -. En réalité dans beaucoup de familles, la communauté de table est quasi dissoute; le père et la mère occupés professionnellement mangent à la cantine sur leur lieu de travail, et les enfants sont au jardin d'enfants ou à l'internat. A plusieurs égards, le dernier reste, le culte communautaire a aussi disparu; on ne prie plus ensemble et les grandes fêtes chrétiennes comptent de moins en moins dans la vie familiale. Beaucoup de familles ne vivent plus la sociabilité domestique: les parents et les enfants focalisent toute leur vie vers l'extérieur, et la famille est juste considérée comme un dortoir. Naturellement, la fonction éducatrice est également presque paralysée.

## **2. La transformation fonctionnelle**

Les conditionnements de la société industrielle ont provoqué une large perte fonctionnelle de la famille; dans d'autres domaines, ils ont seulement conduit à une transformation de la fonction. En effet, on ne produit plus dans la famille, mais on met plus de soin - même dans une famille de travailleurs - à l'ameublement de la maison, à la préparation des repas, à l'éducation et à l'instruction des enfants, surtout en collaboration avec l'école. Ce que William F. Ogburn disait des États-Unis, est également valable en Allemagne: En dépit de la percée que fit la technique dans le ménage, la famille moderne passe « la plus grande partie de son temps à la préparation des repas, à l'entretien de l'appartement, à la lessive, à la couture et à la réfection »<sup>55</sup>. Dans un esprit de partenariat et de camaraderie, on cultive, épargne et achète ensemble. Plus clairement, avec la transformation fonctionnelle des familles modernes apparaissent de nouvelles fonctions comme les loisirs qui sont en pleine expansion; dans beaucoup de cas, c'est l'expression d'une culture familiale raffinée. Que ce soit le jardinage ou le bricolage, la musique ou la mondanité, de même que les fêtes en famille, cette transformation s'exprime.

## **3. La perte et la transformation fonctionnelles**

La perte et la transformation fonctionnelles de la famille sont dues - en partie comme conséquence, en partie comme conditionnement - à la profession hors ménage de la femme mariée. Même avant l'industrialisation, la femme ne fut à aucun moment enfermée dans le modèle d'épouse et de mère. Elle travaillait surtout dans les entreprises familiales, agricoles, artisanales et commerciales (cf. Spr 31,10-31). De nos jours, l'instruction scolaire et la formation professionnelle sont obligatoires tant pour l'homme que pour la femme; le développement technologique évite aux personnes de grands efforts physiques, et les offres d'emplois nouveaux arrivant sur le marché conviennent aux prestations de la femme dans le « secteur tertiaire ». Tout cela a naturellement conduit à l'intégration des femmes et des jeunes filles dans la vie professionnelle et active. Même si certaines tendances montrent que deux axes essentiels semblent se développer dans la vie professionnelle de la femme - l'un, avant le mariage et l'autre, après 45 ans -, beaucoup de femmes mariées dans la force de la maternité (entre 22 ans et 40 ans) sont professionnellement actives. [...]

---

<sup>55</sup> W. F. Ogburn, *The Family and his Functions*. New York, 1934, 671. 80

La femme est vraiment submergée et constamment sous pression, quand son lieu de travail est éloigné de son domicile conjugal et qu'en plus s'ajoutent ses obligations de mère et de ménagère. Dans de nombreux cas, la femme mariée ayant une profession déploie, surtout quand elle doit s'occuper des enfants, une force de travail qui dépasse largement celle exercée par son époux tant professionnellement que familialement.

Des enquêtes récentes révèlent que, de nos jours encore, beaucoup de femmes mariées, en particulier les plus jeunes, exercent une profession pour des raisons économiques afin de « contribuer » à l'achat et à l'aménagement de l'appartement. D'autres le font parce qu'elles ont besoin d'équipement et de confort, parce que la voiture occasionne des frais énormes, parce qu'elles veulent passer des vacances familiales sans être à l'étroit, parce que l'ambiance de l'usine et du bureau leur plaît, parce qu'elles veulent échapper à l'ennui domestique, parce que avant le mariage, elles se sont habituées à gagner leur argent par elles-mêmes, et parce que certaines femmes, sans profession et élevant leurs enfants, hypothèquent leur pension et leur assurance vieillesse. Le 21 octobre 1945, le Pape Pie XII avait prévenu que lorsque la mère irait au travail, la maison deviendrait « peut-être (en elle-même) déjà ténébreuse et étroite..., à cause du manque d'entretien encore misérable ». La famille ne se rassemble plus ni pour les repas, ni pour la prière. « Que reste-il encore de la vie familiale ? Et qu'elle stimulation peut-il encore y avoir pour les enfants ? » Comment, même une fois, pourrait naître en la fille en pleine maturation, le désir ardent « de devenir une vraie dame, c'est-à-dire une ménagère au sein d'une famille heureuse, épanouie et digne ? »<sup>56</sup>

Le Pape Jean Paul II déclare: La « véritable promotion de la femme » exige « que la valeur de son devoir matrimonial et familial soit, comme tous les devoirs publics et toutes les autres professions, reconnue. C'est pourquoi l'Église exige inlassablement « que le travail ménager de la femme soit, par tous, reconnu et protégé comme une valeur irremplaçable ». C'est une fausse opinion très répandue selon laquelle « la considération de la femme [résulte] d'abord de son travail professionnel que de son activité ménagère ». « Si - comme aux hommes - on accorde aussi aux femmes le droit d'exercer les différentes tâches publiques, il faut que la structure sociale soit de telle sorte que les femmes mariées et les mères ne soient pratiquement pas obligées de travailler en dehors du domicile, et que leurs familles puissent vivre et prospérer convenablement, même dans le cas où elles se consacrent entièrement à leur propre famille. »<sup>57</sup>

#### § 4. Les devoirs de la politique familiale dans la société moderne

1. Les entreprises familiales agricoles et artisanales qui étaient les plus importantes unités de la production et de la consommation donnèrent une empreinte à la société de l'époque pré-industrielle. La famille, la « maison », était un château économiquement, moralement, et religieusement organisé, un lieu où ensemble les hommes vivaient et s'occupaient, priaient et travaillaient; en ce lieu aussi, les soins et la nourriture étaient apportés aux malades et aux personnes âgées. La place de la famille au sein de la société féodale était forte et respectée, et chacune des familles se trouvant sur le territoire du château, participait pour ainsi dire à la prospérité et à l'autorité du monarque. Le nombre important des enfants par famille était signe d'honneur, et pour l'économie de la famille, c'était une aide qui venait bien à propos, même s'il faut émettre des réserves sur de telles déclarations. Parlant des lourdes charges de sa mère, Albrecht Dürer compare le grand nombre d'enfants à la peste. Souvent le rendement des fermes ayant des enfants nombreux, épargnées de la guerre et de la peste, ne suffisait pas, si bien que pour parer à la misère, il fallait chercher à défricher et à occuper les terres en allant plus à l'Est.

<sup>56</sup> Pie XII, 21.10.1945 (UG 1358, 1360).

<sup>57</sup> Jean-Paul II, Lettre apostolique « Familiaris consortio », 23.

Pendant la période industrielle, la famille comme « cellule de la société » était d'une valeur irremplaçable; malheureusement, sa situation économique était devenue très fragile. La famille ne fut plus un lieu de production. Comme dans la société commerciale, seul l'individu « gagne », la famille apparut alors non pas comme bénéficiaire de revenu, mais comme consommateur. Par conséquent, le plus grand nombre d'enfants signifie économiquement une charge. Pendant que dans la société pré-industrielle une politique familiale était véritablement inconnue, elle est devenue présentement une exigence de politique sociale. « Les charges pour promouvoir les générations postérieures - car sans elles aucun peuple et aucune culture ne peuvent conserver et transmettre ses valeurs - doivent être judicieusement réparties, de telle sorte que le peuple, à cause d'une mauvaise répartition de ces charges, ne mette pas en péril sa pérennité. »<sup>58</sup>

2. Jusqu'au début de l'ère industrielle, la population des pays occidentaux, en dépit du nombre élevé des naissances, resta plus ou moins constante. Le taux de mortalité, infantile surtout, était important. Progressivement, la médecine et l'hygiène ont commencé par maîtriser la mortalité infantile et les épidémies. Le contrôle des naissances était pratiquement inconnu, et la population de l'Europe, dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, passa de 187 à 266 millions, et dans la seconde moitié de 266 à 400 millions. Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle commença une nouvelle phase qui caractérisa typiquement la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Pendant que le nombre de décès restait bas et continuait toujours de baisser, les naissances commencèrent par décroître. On peut énumérer plusieurs causes de nature économique, sociale, culturelle, intellectuelle, morale, et religieuse pour expliquer ce phénomène: la réforme du système salarial concernait l'individu et non pas la famille, l'augmentation du travail des femmes, la pénurie de logement, la perte de la valeur sociale de la famille nombreuse, l'irruption de la raison dans le mariage, la réflexion sur le niveau de vie, le déracinement religieux, le désir et la possibilité d'élever le niveau social des enfants. Pour une bonne appréciation de la baisse de la natalité, il faut aussi tenir compte du nombre excédentaire des femmes, du vieillissement prolongé et des fréquentes fausses-couches. Cependant, on ne doit pas de même perdre de vue que dans la société dite prospère, la personne ne peut pas renoncer à l'originalité et à l'intégrité des enfants. Lors des moments riches en distractions, la compagnie des enfants exprime le bonheur et la joie des conjoints.

L'industrie moderne des produits prêts-à-l'emploi facilite considérablement l'éducation des enfants. Mais il est inquiétant de voir que de plus en plus de personnes semblent avoir des perturbations relationnelles avec la vie. On est donc conduit à plus de cercueils que de berceaux. En Allemagne, sur 1 000 habitants, il y avait 35,6 naissances en 1900; ce chiffre baissa à 15,5 jusqu'en 1953, à 10,1 en 1980.

L'ère de la croissance naturelle de la population prit fin en 1972. L'accroissement des décès dominera pendant longtemps encore la scène - et il n'y a aucun signe de changement en vue. Déjà en 1975, sur 1 000 habitants, on comptait 12,1 décès pour 9,7 naissances, c'est le niveau le plus élevé d'après-guerre, 148 748 décès plus que de naissances. En 1981, il y a eu en République Fédérale d'Allemagne 97 635 personnes décédées plus qu'il n'y a eu de naissances. Au cours de cette même période sur le territoire fédéral, 87 535 naissances possibles ont été mises à mort par avortement. Des 65 466 cas d'avortements déclarés, 74,8% des femmes en état de grossesse ont été autorisées à avorter à cause de leur situation sociale préoccupante.

### 3. Des deux conséquences:

a) La situation actuelle conduit au déclassement social des familles nombreuses. Comme il est usuel dans les couches de population de même rang, le standing social de vie sera déterminé par les ménages et les familles qui ont, soit aucun enfant, soit tout au plus deux enfants de moins de 18 ans. Ils représentent 85,3% de tous les ménages en République Fédérale d'Alle-

---

<sup>58</sup> G. Mackenroth, Die Reform der Sozialpolitik durch einen deutschen Sozialplan. Berlin 1952,57.

magne. Les conséquences pour les familles nombreuses sont évidentes: de mauvaises conditions de logement, or c'est précisément les familles nombreuses qui ont besoin d'une habitation plus grande et plus équipée (avec bain, etc.); une tenue vestimentaire très modeste; une nutrition très déséquilibrée; et les perspectives de formation très aléatoires, etc. On ne peut pas émettre l'objection suivante: les enfants, dans leurs premières années, sont pour les parents une charge économique, mais en grandissant ils deviennent économiquement utiles. C'est à peine exact pour les familles de paysans, d'artisans et de commerçants. Dans les familles d'ouvriers et d'employés, les enfants sont réellement devenus de « véritables facteurs de dépenses » parce que le travail des enfants dans les usines est légalement interdit, et parce que les enfants, aussitôt qu'ils gagnent eux-mêmes assez d'argent, s'emploient à fonder leur propre foyer. La plupart du temps, c'est au cours des dix premières années du mariage que naissent les enfants; mais les jeunes familles sont particulièrement atteintes par la baisse du niveau de vie. En République Fédérale d'Allemagne, 36,9% de femmes vivant dans un ménage sans enfant exercent aujourd'hui une activité rémunératrice, si bien que deux revenus sont disponibles. Toutefois dans les familles ayant deux et plusieurs enfants en bas-âge, les femmes mariées sont obligées, dans la plupart des cas, d'abandonner leurs activités professionnelles. Bien que les besoins familiaux augmentent à cause des enfants, le revenu familial baisse. Les besoins et les revenus suivent des mouvements opposés.

b) Si le processus de rétrécissement de la famille s'ancre, on court le danger, dans quelques décennies, de la non alimentation du produit social nécessaire. Les familles de trois enfants et plus représentent aujourd'hui déjà plus des deux-tiers de la génération suivante; et les familles de deux enfants et plus représentent 90 % de la génération suivante. Certains objectent que la baisse du nombre des naissances est compensée par de grands investissements et par une automation en pleine expansion. Il est vrai que la rationalisation et l'automation - favorisant une baisse relative du nombre des employés - peuvent rendre possible un approvisionnement massif de biens industriels, mais pour les prestations de services, ce n'est pas exact.

Même si la politique familiale ne se limite pas aux mesures économiques, comme par exemple le devoir d'écarter prudemment les influences extérieures anti-familiales, elle doit trouver dans la sécurité économique familiale sa mission principale. C'est alors qu'on pourra espérer voir la famille s'intégrer de plus en plus dans le cœur de la société industrielle. Avec l'équilibre des charges familiales comme telles, les parents ayant le sens du mariage et de la famille ne sont plus conditionnés pour ne désirer qu'un seul enfant. Le oui ou le non pour l'accueil de l'enfant - si l'on écarte le soi-disant « asocial » - ne se décidera plus à cause des allocations, mais en dernier ressort en fonction de l'image que les époux ont du mariage et de la famille. L'équilibre des charges familiales ne se comprend que comme réalisation efficace de la justice sociale dans la société industrialisée.

L'assistance économique aux familles est de nos jours légalement introduite dans presque tous les pays. Pendant que l'allocation pour enfants dans certains pays, par exemple en France, en Belgique et au Luxembourg, est vraiment élevée, elle est maintenue dans des limites modérées en République Fédérale d'Allemagne. Elle est même de nouveau en partie supprimée par l'impôt sur les revenus. Vu le recul menaçant du nombre de naissances, des aides complémentaires très urgentes aux familles sont souhaitables comme par exemple, la protection légale contre les préavis de licenciement des travailleurs ayant plus de deux enfants, ou la diminution des cotisations à la sécurité sociale en fonction du nombre des enfants.

## **§ 5. Le Mariage et la Virginité**

Comme il est gênant pour le chrétien de faire ressortir le bien-fondé de la propriété privée sans faire référence à la pauvreté chrétienne, il serait encore plus suspect de faire l'éloge du mariage et de la famille sans mentionner la virginité par amour du Christ. Il faut ici réfuter deux erreurs concernant surtout le sens de la vie de la femme, elles se contredisent récipro-

quement. On raconte couramment que la femme mariée ne pourrait pas s'épanouir dans « le monotone et l'insipidité de la ménagère » et qu'elle aurait besoin d'une activité professionnelle pour développer sa personnalité. On raconte ensuite que la femme célibataire serait inutile, et une « demi-personne ».

Celui qui connaît l'idéal du mariage et de la famille chrétiens, ne prendra pas la première objection au sérieux. La communauté de la maison, de la table et du ménage, de même que surtout la culture des valeurs spirituelles, morales et religieuses dans la famille mettent l'épouse et la mère en présence de si énormes et nobles tâches qu'elle peut magnifiquement y trouver l'accomplissement de sa vie.

3. La deuxième thèse est également erronée. Car le mariage et la maternité charnelle ne sont pas le seul chemin accomplissant la personnalité de la femme. Le 15 Septembre 1952, Pie XII se plaignit de « tous les prêtres et les laïcs, prédicateurs, orateurs et écrivains » qui « n'ont plus de parole consentante et élogieuse sur la consécration virginale au Christ; depuis des années, malgré l'exhortation de l'Église et allant contre sa conception du mariage, ceux-ci mettent principalement le mariage au-dessus de la virginité; ils vont jusqu'à présenter le mariage comme le seul moyen de l'épanouissement total de la personnalité et de son accomplissement naturel ».<sup>59</sup>

La virginité pour l'amour du Christ n'est pas une maîtrise individualiste de l'instinct; au contraire, elle est la participation à la virginité de l'Église pour laquelle le Christ s'est livré lui-même (Ep 5, 25-27). La vierge est plus proche de la forme définitive de l'être humain que la personne mariée; car l'institution du mariage appartient uniquement à ce monde-ci, et après le retour du Seigneur ils « ne prendront ni femmes, ni maris », mais « ils seront semblables aux anges et à des enfants de Dieu, parce qu'ils sont fils de la Résurrection » (Le 20, 35-36). Il est inscrit dans la personnalité humaine que toute personne est capable définitivement et irrévocablement de se décider pour le Christ, soit dans le mariage, soit dans le célibat.

Cependant, tous les célibataires ne sont pas appelés à la virginité pour l'amour de Dieu. Car « à ceux qui y renoncent volontairement pour l'amour du Royaume de Dieu, le Seigneur dit: « Il n'est pas donné à tous de comprendre ces paroles, mais seulement à ceux à qui cela est donné »<sup>60</sup> Beaucoup vivent pendant des années dans l'espérance du mariage jusqu'à ce qu'ils en soient obligés de conclure que l'amour conjugal et la joie de créer sa propre famille leur est impossible. Souvent, ces personnes s'installent dans « une recherche horrible, angoissante, inexorable » pour savoir « si elles ne viendraient pas à découvrir en face d'elles-mêmes le trait qui étonne, distancie, déçoit et aliène l'autre ».<sup>61</sup> Dans ces difficiles combats, ces femmes auront le devoir de surmonter ces obstacles en toute confiance, en sachant que derrière leur sort se cache la bonté et l'amour de Dieu.

Le 21 octobre 1945, Pie XII disait: « La jeune chrétienne qui contre son gré n'est pas mariée, mais qui croit fermement à la providence divine, reconnaît au milieu des vicissitudes de la vie la voix du Maître: ... « Le Maître est là et il t'appelle ! ». Au lieu de se convaincre d'être condamnée à « une vie inutile, sans objectif » qu'elle entre courageusement dans la vie active et se charge des tâches « combattives multiples » dont sont déchargées ces femmes-là « qui prises par les préoccupations familiales et l'éducation de leurs enfants, ou bien qui soumises au joug sacré de la règle religieuse » ne sont pas en mesure de les accomplir.<sup>62</sup>

Dans les siècles passés, on pensait que la femme avait besoin de la protection de « l'homme ou du cloître » (aut maritus, aut murus), si bien qu'elle ne pouvait choisir qu'entre deux formes de vie, soit la famille dirigée par l'homme, soit le cloître. Aujourd'hui, la prise de conscience

---

<sup>59</sup> Pie XII, 15.9.1952 (UG 3115).

<sup>60</sup> Pie XII, 29.10.1951 (UG 1089).

<sup>61</sup> I. Görres, Von Ehe und Einsamkeit. Donauwörth 1949, 41.

<sup>62</sup> Pie XII, 21.10.1945 (UG 1351, 1368).



de l'autonomie de la femme se répand de plus en plus dans le monde. On ne peut plus l'endiguer de force dans la sphère de la cuisine, des enfants, du cloître et de l'Église. Notre époque industrielle a en fait besoin, pour son assainissement, de la participation efficace de la femme non pas seulement dans la famille et le cloître, mais aussi dans la vie publique. En 1980, sur 4 336 millions d'êtres humains que comptait la population mondiale, 2 515 millions se trouvaient en âge d'exercer une activité, ils avaient entre 15 et 65 ans. D'après une estimation de la F.A.O à Rome, il y avait 1 815 millions de personnes actives. Même s'il ne s'agit que de grandes données estimatives, le taux mondial de l'emploi, 72%, ici calculé, donne un certain aperçu sur la participation à la vie active.

## BIBLIOGRAPHIE

Augustin, De Civitate Dei.

Bernhart, J., De Profundis. Leipzig 1935.

Bohmerle, Th., Die Frauenfrage im Lichte der Bibel. Wernigerode 1924.

Brepohl, W., Der Aufbau des Ruhrvolkes im Zuge der Ost-West-Wanderung. Recklinghausen 1948.

Campanella, Thomas, Civitas Solis. Traduction allemande de J.E.Wessely, Munchen 1900.

Catechismus Romanus. Das Religionsbuch der Kirche (publié en 1566). Traduit en allemand par M. Gatterer. Innsbruck 1934.

Conrad, H., Die Grundlegung der modernen Zivilehe durch die französische Revolution, in: Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte 67 (1950).

D. Cooper, Der Tod der Familie. Reinbeck 1972.

Culmann, Th., Die christliche Ethik. Stuttgart 1874.

Dacqué, E., Die Urgestalt. Der Schöpfungsmythos neu erzählt. Leipzig 1940.

David, J., Neue Aspekte der kirchlichen Ehelehre. Bergen-Enkheim 1966.

Deutsche Bischofskonferenz, Zu Fragen der Stellung der Frau in der Kirche und Gesellschaft, 21. September 1981.

Fr. de Vitoria, Relectio de Matrimonio.

Fromm, E., Autorität und Familie, in: Marxismus, Psychoanalyse, Sexpol I. Frankfurt a. M. 1971.

Görres, L., Von Ehe und Einsamkeit. Donauwörth 1949.

Höffner, Joseph, Die Christliche Botschaft vom Sinn des Alters. Köln 1975.

Höffner, Joseph, Sexual-Moral im Licht des Glaubens. Köln 1980 (Themen und Thesen 5),- Ders., Nur Du- und Du für immer. Köln 1980.

Höffner, Joseph, Zur Würdigung der Enzyklika « Humanae vitae », in: ders., Weltverantwortung aus dem Glauben. Reden und Aufsätze II. Münster 1969.

Horkheimer, M., Traditionelle und kritische Theorie. Frankfurt a. M. 1970.

Jean-Paul II, Homélie à Puebla le 28.1.1979, AAS 71 (1979).

Jean-Paul II, Lettre apostolique « Familiaris consortio », sur les devoirs de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, 22 novembre 1981.

Mackenroth, G., Die Reform der Sozialpolitik durch einen deutschen Sozialplan. Berlin 1952.

Masure, E., Die Vergeistigung der Ehe, in: J. Viollet, Vom Wesen und Geheimnis der Familie. Salzburg o. i.

Morgenthaler, W., in: Die Psychohygiene. Bern 1949

Miincker, Th., Die psychologischen Grundlagen der katholischen Sittenlehre. Düsseldorf 1953.

Ogburn, W. F., The Family and his Functions. New York 1934.

Paul VI, Encyclique « Humanae vitae » du 25 juillet 1968.

Pie XI, Encyclique « Casti connubii », AAS 22 (1930) 541.

Riehl, W. H., Die Naturgeschichte des Volkes .II. Stuttgart 1882.

Rocholl, N., die Ehe als geweihtes Leben. Dülmen 1935.

Thomas d'Aquin, La Somme théologique.

Wort der deutschen Bischöfe zur seelsorglichen Lage nach dem Erscheinen der Enzyklika Humanae Vitae, 30.08.1968.